



# ***PASS'ENGAGEMENT***

## **RAPPORT D'ÉVALUATION**

**JACQUES TRAUTMANN**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13

[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



---

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°3 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse) la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



### Intitulé du projet : **Pass'Engagement**

Structure porteuse du projet : **Conseil général du Bas-Rhin**

Nom et Prénom de la personne en charge du projet, Fonction dans la structure :

**Didier Grosjean, directeur de la Direction de la Jeunesse et des Sports**

Structure porteuse de l'évaluation : **Université de Strasbourg  
(BETA : Bureau d'économie théorique et appliquée)**

Nom et Prénom de la personne en charge de l'évaluation, Fonction dans la structure :

**Jacques Trautmann, chargé d'études au BETA Céreq**

Durée d'expérimentation : 24 mois

Date de remise du rapport d'évaluation : 28 mars 2013



## RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

---

Le projet Pass'Engagement associait une collectivité territoriale, le Conseil général du Bas-Rhin, et un groupement d'associations intervenant auprès des jeunes, membres du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP). Sa finalité, la valorisation de l'engagement des jeunes afin que davantage d'entre eux souhaitent en faire l'expérience, devait se traduire concrètement par la production d'un recueil de compétences, le Passeport de l'engagement (original en ce que son élaboration se ferait avec des jeunes, mais aussi par le fait qu'il devait conduire à la délivrance d'une attestation d'engagement du Conseil Général). Le Pass'Engagement devait encore avoir pour effet de créer des réseaux locaux associant les associations et structures encourageant et accompagnant les engagements de jeunes, et susceptibles particulièrement d'aider ceux qui le souhaiteraient à renseigner leur passeport et à en tirer parti.

Le temps aura manqué pour aller plus loin que la rédaction du Passeport de l'engagement. Bien qu'il ait été présenté à plusieurs groupes de jeunes, le test de son opérationnalité n'a pas pu être réellement entrepris. Sa fonction de guide pour une autoévaluation des compétences associées à des engagements, avec l'assistance d'un adulte garant, n'a pu être éprouvée. Il n'y a pas eu non plus d'attestations d'engagement délivrées par le Conseil Général. Enfin la méthodologie étayant cet accompagnement à la mise en évidence des compétences ressortant d'engagements n'a pu être formalisée par la rédaction d'un document exposant ses principes et sa démarche.

La constitution de regroupements réunissant des correspondants des associations et structures concernées par l'engagement des jeunes, au sein de chaque territoire d'expérimentation du département, s'est avérée beaucoup plus difficile que prévu ; et leur fonctionnement fut réduit par une participation faible et une forte rotation des personnes qui y assistaient. Dans ces conditions il n'a pas été possible que s'y définissent des perspectives d'actions concertées débouchant sur un développement d'engagements de jeunes. Aussi l'évaluation n'a-t-elle pas pu non plus effectuer des comparaisons entre des effets différenciés, selon les territoires, pouvant être mis en rapport avec des contextes locaux particuliers et des stratégies d'acteurs qui se seraient distingués.

Les enseignements que l'on peut retirer de cette expérimentation soulignent d'abord le risque encouru lorsque les porteurs du projet estiment pouvoir faire l'économie d'une explicitation formelle de la méthodologie à mettre en œuvre (qu'il s'agisse du fonctionnement des réseaux locaux assurant un accompagnement de jeunes ayant des engagements, ou de la démarche à appliquer pour que des jeunes évaluent leurs compétences en s'appuyant sur le Passeport de l'engagement, puis sachent tirer parti du document complété). Ils portent aussi sur le caractère contestable de certains des postulats du dispositif expérimenté, celui notamment de la primauté donnée à la valorisation de l'engagement sur celle des compétences, et celui de l'exemplarisation de l'engagement censée produire un effet d'entraînement sur des jeunes « sans engagements ».



## NOTE DE SYNTHÈSE (6 PAGES MAXIMUM)

---

Le projet du Pass'Engagement était ambitieux par le pari qu'il se donnait de vouloir produire des effets sur l'engagement des jeunes et par les moyens qu'il envisageait de développer à cette fin, c'est-à-dire en mobilisant et en organisant à l'intention des jeunes plusieurs leviers, à la fois d'information sur la variété des engagements qui leur sont offerts, et de valorisation des compétences révélées à travers ces expériences.

Le portage du projet avait la particularité de reposer sur la collaboration étroite d'un Conseil Général (service de la jeunesse) et de représentants du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP). Si le premier était, en dernière instance, l'unique responsable du projet, la conduite opérationnelle a été assurée conjointement par des agents du Conseil Général et par des responsables d'associations reconnues dans le champ de l'animation des jeunes. Les deux principales caractéristiques de cette expérimentation étaient un objectif de valorisation de l'engagement des jeunes fondée sur la reconnaissance des compétences particulières développées à ce titre, et un cadre d'application de l'expérimentation constitué de huit territoires différenciés au sein du département : 2 quartiers urbains, une commune périurbaine, une ville moyenne, et 4 communautés de communes rurales (certaines comptant la politique jeunesse parmi leurs compétences et d'autres non).

Cependant la mise en œuvre de ce projet, outre le fait qu'elle est demeurée inaboutie au terme du temps imparti pour cette expérimentation, a révélé une compréhension restrictive du principe d'expérimentation, en concevant celle-ci comme la mise en place d'une répétition préparatoire à l'instauration d'un dispositif prévu pour être ensuite étendu à l'ensemble du département. Fut ainsi écartée, par voie de conséquence, l'idée qu'une expérimentation pouvait être une démarche de vérification portant sur la validité des choix d'actions à mener et sur l'efficacité de celles-ci. Procéder ainsi aurait d'ailleurs nécessité de circonscrire des types d'actions jugées particulièrement significatives et de se focaliser sur des jeunes identifiés par des caractéristiques précises afin de pouvoir définir des indicateurs de réussite graduée de ce qui était expérimenté. Or à l'inverse, le choix d'une expérimentation comme répétition préalable de la mise en place d'un dispositif permettait de demeurer dans une perspective globale, quant aux actions à mener et aux publics concernés.

### *Un projet initial misant sur plusieurs objectifs*

Si le but fixé au projet du Pass'Engagement, d'encourager les engagements de jeunes, répond à une finalité partagée notamment par d'autres collectivités territoriales, son originalité résidait dans la volonté d'agir à la fois sur l'information des jeunes relative à l'engagement et sur un accompagnement personnalisé des jeunes dans leurs engagements. L'information devait pouvoir être développée d'une part grâce aux ressources de l'internet et d'autre part en s'appuyant sur une mobilisation d'acteurs locaux invités à agir de façon concertée. Elle devait aussi se traduire par l'organisation d'événements permettant de valoriser des engagements de jeunes, particulièrement à

l'échelle départementale (« Trophées de l'engagement »).

Quant à l'accompagnement des jeunes ayant des engagements, il ciblait ce qu'un engagement peut produire chez eux comme apprentissages informels, en proposant un instrument et une méthode d'autoévaluation et d'explicitation des compétences qui peuvent y être manifestées. Cette formalisation des capacités que ces jeunes avaient ainsi eu la liberté de pouvoir déployer (leurs capacités, si l'on se réfère à A. Sen) leur permettrait alors d'en faire état et de les faire valoir dans d'autres engagements, eux-mêmes étendus à des engagements professionnels.

La difficulté que présentait la mise en œuvre d'un tel projet résidait dans la possibilité d'en maintenir la cohérence en même temps que la pluralité de ses objectifs. Le risque pris, et qui ne put être évité, était de privilégier certains aspects seulement de ce programme d'action et d'en reporter d'autres pour y renoncer ensuite.

Il était prévu que l'évaluation porte sur la manière dont les moyens à mobiliser pour le projet seraient élaborés et mis en place, notamment la constitution dans chaque territoire de « groupes d'échanges et d'accompagnement » réunissant des représentants de structures impliquant des jeunes, et la réalisation d'un répertoire de compétences de plusieurs pages, le Passeport de l'engagement, permettant d'inventorier les compétences manifestées (avec l'identité d'une personne garante de la réalité des activités qui en ont fourni l'occasion). Puis, devait pouvoir être observé comment les stratégies d'action pour l'accompagnement des jeunes, définies dans chaque territoire, avaient permis de favoriser à divers degrés des engagements de jeunes ; et si ceux-ci avaient débouché sur une demande des jeunes d'établir un bilan de leurs compétences ainsi produites, en remplissant le Passeport de l'engagement. Il aurait alors été possible d'établir des comparaisons entre les résultats obtenus dans chacun des territoires et d'identifier ainsi des facteurs facilitant ou handicapant la mise en œuvre de dispositifs locaux du Pass'Engagement.

En réalité, la priorité a été donnée à la production du Passeport de l'engagement, alors que l'objectif consistant à susciter dans chaque territoire une démarche concertée d'acteurs locaux voulant favoriser l'engagement des jeunes est passée au second plan, à partir du moment où il s'est avéré que la mobilisation n'avait pas lieu chez les représentants des structures qui avaient été retenues pour constituer ces groupes locaux. Dans la perspective d'un élargissement du Pass'Engagement à tout le département, disposer d'un support pour une communication à l'intention des jeunes a pris le pas sur l'importance de stratégies locales pour l'engagement des jeunes et sur la compréhension des facteurs leur donnant plus ou moins de consistance. Dans ces conditions, l'évaluation qui ne pouvait s'appuyer sur une comparaison des territoires s'est appliquée à comprendre les raisons pour lesquelles cette expérimentation a produit peu de résultats.

#### *Un projet concentré sur le Passeport de l'engagement*

Pour divers motifs, dont l'attente du Conseil Général de parvenir rapidement à la production du document « Passeport de l'engagement », mais aussi en raison des difficultés à mettre en place des réseaux locaux d'appui à l'engagement des jeunes, le projet du Pass'Engagement s'est progressivement identifié à la réalisation du Passeport de l'engagement, puis à sa présentation à des jeunes pour les inciter à en faire usage. Cette orientation, assumée par les porteurs du projet, a eu pour effet de placer au second

plan d'une part la mise en place d'un dispositif d'information sur l'engagement, à destination des jeunes ainsi que des personnes censées les suivre dans leurs engagements, et d'autre part la constitution de groupes locaux, au sein des territoires d'expérimentation, qui se seraient concertés sur des initiatives à prendre pour favoriser cet engagement des jeunes.

Le principe retenu pour l'élaboration de ce passeport a été de le coproduire avec des jeunes volontaires de chacun des 8 territoires d'expérimentation, ce qui constituait l'une des originalités du projet. Cependant, la démarche suivie a consisté à effectuer un travail d'animation avec les jeunes pour établir un recueil de leurs représentations portant sur ce qu'ils retireraient de leurs engagements. Il n'y a pas eu de préparation méthodologique pour déterminer préalablement le contenu et la forme du document à réaliser : il n'a pas été procédé à une analyse de documents analogues existants, et il n'a été établi un cadre de traduction de ces représentations en compétences ; enfin une incertitude a persisté tout au long de cette élaboration sur l'adjonction ou non d'une attestation d'engagement qui viendrait conclure ce passeport, et qui serait signée par le Président du Conseil Général (cette adjonction fut en définitive adoptée).

Si l'idée initiale annoncée avait été d'adapter le passeport de compétences d'Envie d'agir en s'appuyant pour cela sur les points de vues de jeunes, elle fut pratiquement d'emblée écartée pour produire un document nouveau et original. Très vite en outre il fut entendu qu'il devait pouvoir être utilisé par des jeunes de tous âges, de 10 à 25 ans, ce qui manifestait une sous-estimation de la diversité des situations déterminant l'expérience d'engagement chez les jeunes (qui se modifie avec leur avancée en âge). Il ne fut pas non plus tenu compte de l'éloignement ou de la proximité du moment où le jeune se trouverait sur le marché du travail. En effet il était postulé que ce passeport allait faciliter leur recherche d'emploi, mais pour les collégiens voire les lycéens cette perspective ne présente encore aucune actualité.

Le défaut d'élaboration méthodologique en amont a aussi eu pour effet l'impossibilité de produire après coup un document exposant quelle avait été la démarche qui avait conduit à la production de ce Passeport. Il aurait pu fournir des définitions (la notion de compétence), expliquer sa structuration, les étapes à suivre pour le remplir, la nature de l'assistance pouvant être apportée par des adultes, etc. Ecrire un mode d'emploi n'a pas été envisagé pour les jeunes qui voudraient l'utiliser, et pour les personnes en relation avec les jeunes et disposées à les aider à remplir leur passeport, si la nécessité fut souvent évoquée de réaliser un guide d'utilisation à leur intention, cette intention n'a pu être concrétisée.

Ce Passeport de l'engagement, une fois imprimé, a fait l'objet de présentations collectives à des jeunes qui l'ont souvent accueilli avec curiosité mais sans manifester le désir de se l'approprier avec la volonté de le remplir. Il est cependant envisagé que le Conseil Général veuille poursuivre l'expérience en cherchant notamment des personnes prêtes à proposer à des jeunes repérés pour leur engagement de s'en servir pour faire un bilan de leurs compétences.

#### *Des réseaux locaux d'appui à l'engagement qui n'ont pas pris corps*

Le dispositif du Pass'Engagement devait également permettre que, dans chaque territoire d'expérimentation, s'organise une coordination d'acteurs locaux concernés par

l'encouragement des jeunes à consacrer de leur temps, par auto obligation, à des activités manifestant une intégration sociale. Cet objectif était en cohérence avec la politique de la Jeunesse du Conseil Général qui cherche à négocier l'orientation des aides qu'il apporte aux collectivités locales du département, dans le cadre de contrats territoriaux de la jeunesse. En effet parmi les quatre axes qu'il privilégie depuis l'adoption en 2007 de son *Engagement départemental pour la Jeunesse* figure celui de « *soutenir l'engagement et la participation des jeunes* ». Parmi les territoires retenus pour l'expérimentation, certains avaient une politique jeunesse contractualisée avec le Conseil Général et d'autres non, ce qui aurait dû permettre d'établir des comparaisons entre les uns et les autres.

Or pour des raisons qui tiennent à la fois à la manière dont ont été constitués ces groupes locaux dits « d'échanges et d'accompagnement » et à la méthode d'animation appliquée, leurs réunions n'ont pas eu de traductions concrètes en matière de démarche commune ou d'actions concertées. La formation de ces groupes d'acteurs locaux s'est faite selon la même procédure dans chaque territoire : après consultation du service jeunesse local, une liste de personnes à inviter fut établie ; et même s'il y avait une politique jeunesse locale contractualisée avec le Conseil Général, l'instance de pilotage n'a pas été saisie. En outre, aucun document ne fut produit qui aurait explicité en détail quel pouvait être l'utilité de ces groupes, ce qui était attendu d'eux, quel pouvait être leur intérêt pour les jeunes vivant sur le territoire. Ne furent données que des explications orales individuellement, ou collectivement pour les personnes ayant répondu à la convocation pour la première réunion.

Les porteurs du projet eux-mêmes n'ont pas réellement explicité la façon dont ils se représentaient le fonctionnement de ces groupes. C'est avant tout la démarche d'accompagnement individualisée de jeunes identifiés comme engagés qui est apparue comme étant l'enjeu principal pour ces groupes. De ce fait étaient écartés des objectifs d'actions concertées en matière d'information sur les opportunités existant sur le territoire de participer à des activités requérant un engagement, ou d'attention portée à des formes d'engagements dans des activités auto-organisées par des jeunes. Ne fut pas non plus interrogé le sens de l'objectif lui-même de développer localement l'engagement des jeunes.

#### *Une intention non concrétisée d'information et de communication sur l'engagement*

Le projet Pass'Engagement comportait au départ un volet information et communication qui se serait appliqué d'une part dans chacun des 8 territoires et d'autre part à l'échelle du département, et qui se serait adressé d'un côté aux personnes engagées dans l'accompagnement des jeunes et de l'autre aux jeunes eux-mêmes.

Les réseaux locaux dits « d'échanges et d'accompagnement » étaient censés mutualiser des ressources d'information de chacun de leurs membres à destination des jeunes ; ils auraient pu faire connaître le site internet déjà créé par le conseil Général à l'intention des jeunes et permettre son développement qualitatif ; des événements locaux à caractère festif étaient aussi envisagés pour mettre en valeur des engagements de jeunes et des réalisations qu'ils avaient assurés. Cependant la faible activité des groupes locaux qui furent constitués n'a pas permis qu'ils se fixent des objectifs et qu'ils se dotent d'un plan d'action permettant d'intéresser les jeunes au sens de l'engagement.



Au niveau départemental, on n'a pas assisté à un développement du site internet dédié aux jeunes par le Conseil Général, spécifiquement sur le Pass'Engagement, afin d'établir avec eux une communication sur leurs expériences d'engagement et ce qu'ils y apprennent. De même, la perspective de créer un événement départemental qui devait s'appeler les « Trophées de l'engagement » a été reportée au-delà de la période de l'expérimentation.

Par ailleurs il était prévu que les membres des réseaux locaux disposent d'une plateforme de communication par internet entre eux afin de leur permettre de s'intégrer dans un réseau départemental partageant leurs expériences et leurs interrogations. L'ébauche qui en a été faite a très vite été interrompue en raison de difficultés techniques et n'a pas eu de suites.

En définitive quelques actions ont été menées pour présenter le Passeport de l'engagement à des jeunes, notamment à des classes d'élèves, ou à des adultes au contact de jeunes (mais ces dernières réunions ne touchèrent qu'une assistance réduite).

#### *Des ambiguïtés autour de la valorisation de l'engagement ou des compétences*

Ce qu'a pu produire cette expérimentation est incontestablement décevant. Mais cet insuccès permet tout de même d'en tirer quelques enseignements, les uns relatifs à la méthode appliquée, les autres portant sur la pertinence de certains des postulats sur lesquels reposaient le projet.

En matière de méthode il peut paraître paradoxal que, pour un projet qui donnait une grande place à la formalisation des compétences (justifiant la création d'un Passeport de l'engagement qui devait permettre de les identifier et de les organiser), l'exposition écrite ait tenue une place aussi réduite. Ainsi, la constitution des réseaux locaux ne s'est pas appuyée sur un document décrivant les buts et le mode de fonctionnement de ces « groupes d'échanges et d'accompagnement », ni les principes réglant leur composition. Les seuls exposés oraux ont été jugés suffisants. Il en fut de même concernant la démarche pédagogique sur laquelle s'appuierait l'accompagnement des engagements de jeunes – et plus particulièrement l'assistance à leur apporter pour remplir le Passeport de l'engagement, puis pour savoir se référer à ce qui y figurait, pour se mettre en valeur ou pour se déterminer sur des projets, voire dans leur orientation scolaire. De même encore il s'est avéré impossible pour ces groupes de se constituer une mémoire de leurs réunions (les comptes-rendus produits furent très rares et peu utilisables).

Parmi les principes avancés pour fonder l'expérimentation et qui, à l'expérience, paraissent contestables, on retiendra celui de la primauté donnée à la valorisation de l'engagement sur celle des compétences, et celui de l'exemplarisation de l'engagement censée produire un effet d'entraînement sur des jeunes « sans engagements ».

L'un des objectifs de cette expérimentation était que des jeunes puissent se voir délivrer une attestation d'engagement portant la signature du Président du Conseil Général. Pour cela il fallait qu'ils aient rempli leur passeport de l'engagement, c'est-à-dire qu'ils aient indiqué quelles étaient les compétences dont ils avaient pu faire preuve (le répertoire produit permet de distinguer des degrés progressifs et propose d'identifier ses compétences dans une liste qui en comprend 55). Il n'était pas précisé si le profil de compétences du jeune conditionnerait ou non l'attribution de l'attestation. Mais l'option retenue par la suite a été de ne pas établir de lien, au motif qu'il fallait encourager les

engagements « les plus petits », dès qu'ils émergent, même si les compétences alors acquises demeurent encore peu perceptibles, et que ces jeunes méritaient malgré tout leur attestation. La sélection des bénéficiaires de cette attestation d'engagement se ferait donc sur le fait que le passeport aurait été rempli et non en tenant compte de son contenu.

Cette focalisation sur l'engagement – dont les compétences ne seraient là ainsi qu'un signal – a conduit à éluder la plupart des interrogations méthodologiques sur l'identification et la réalité de compétences acquises de manière non formelle (supposant de les faire attester), comme sur la transférabilité de compétences exercées dans un cadre désintéressé vers celui des activités professionnelles. Elle s'est enfin traduite par un attention portée essentiellement sur l'éveil d'un savoir-être, décliné en diverses aptitudes, qui concernait bien davantage le plus jeunes parmi la population visée, tandis que ce recueil de compétences s'est avéré peu opératoire pour des jeunes plus âgés ayant fait des expériences d'engagement conséquentes.

Enfin l'hypothèse au cœur de ce projet était que la mise en valeur de l'engagement de jeunes, montrés en exemple, pourrait avoir un effet de propagation, qu'elle apprendrait aux uns qu'en imitant d'autres déjà engagés, ils pourraient en tirer profit eux aussi, était. Pour être centrale, elle n'en paraît pas moins fort contestable. En premier lieu il a manqué une interrogation sur la compatibilité possible entre la notion d'engagement, de conduite déterminée par un souci de cohérence et de continuité, et celle d'exposition exemplarisée. Si l'intérêt porté à l'engagement tient à son caractère fondamentalement socialisé, la reconnaissance qui peut en être attendue, et qui en retour oblige la personne engagée, est d'une nature fort différente de la valorisation par des tiers non concernés par l'activité dans laquelle s'exerce l'engagement. En voulant mettre en scène celui-ci, on méconnaît que l'engagement n'est pas renforcé mais au contraire affaibli par la sur-justification (un constat bien établi par la psychologie sociale).

En second lieu, le choix fait de privilégier « les plus petits engagements », ceux qui sont encore peu perceptibles, ceux qui justifient auprès des intéressés un accompagnement permettant leur « conscientisation » à propos de leurs propres capacités, offre peu de possibilités d'opérer une telle exemplarisation. Un facteur de complexité supplémentaire résultait du parti pris de ne concevoir qu'un seul Passeport de l'engagement à partir duquel pourrait être identifiées à la fois les compétences de collégiens s'initiant à un engagement et celles de jeunes de plus de 20 ans qui font fonctionner une association qu'ils ont créée.

#### *Un dispositif à refonder pour l'appliquer à l'échelle du département*

Le Conseil Général n'a semble-t-il pas renoncé à poursuivre, sur l'ensemble du département, ce projet du Pass'Engagement, autour du Passeport de l'engagement. Cependant, pour qu'il puisse enfin rencontrer un certain succès, il faudrait que soient reconsidérés certains des postulats initiaux de ce dispositif, et que soient dissipées aussi les déceptions à l'égard d'un projet auxquels certains ont voulu se consacrer avec la forte conviction qu'il serait profitable aux jeunes.



## PLAN DU RAPPORT

---

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>12</b>
I. L'expérimentation .....	12
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée .....	12
i. Objectifs du projet .....	12
ii. L'action expérimentée .....	13
iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet..	14
2. Objectifs et modalités de l'évaluation .....	15
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre .....	15
Problématique.....	15
Méthodologie.....	16
ii. Validité interne .....	20
II. Enseignements de politique publique.....	25
1. Résultats de l'évaluation .....	26
i. Les publics touchés par l'expérimentation .....	26
Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation .....	26
Adhésion du public ciblé au dispositif.....	27
Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire .....	28
Effets attendus et effets induits/inattendus.....	28
Gouvernance et coordinations d'acteurs.....	36
Conclusion de la partie et mise en perspective .....	39
2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage .....	42
i. Caractère expérimental du dispositif évalué.....	42
ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle .....	43
Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire .....	43
Transférabilité du dispositif .....	43
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>44</b>



## INTRODUCTION GENERALE

L'une des singularités du projet Pass'Engagement aura été d'associer une collectivité territoriale, le Conseil général du Bas-Rhin, avec un groupement d'associations intervenant auprès des jeunes et membres du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP). Indiscutablement, l'initiative de l'expérimentation a été prise par le Conseil Général qui souhaitait ajouter un volet nouveau à sa politique de la Jeunesse, mais son pilotage a, dans l'ensemble, été assuré conjointement avec les dirigeants de l'UFCV, des CEMEA, des Francas et de la Fédération des MJC du Bas-Rhin. La rédaction du projet a fait l'objet d'une écriture commune et la concertation s'est poursuivie tout au long de sa réalisation. Une telle coopération présente un intérêt manifeste mais suppose de demeurer vigilant à la compatibilité des logiques de fonctionnement propres à une administration publique (où la conduite de projet n'est pas forcément habituelle) d'une part et à des associations aux convictions affirmées mais dont l'implication peut s'avérer limitée, si elles considèrent que leur rôle est d'assurer une prestation déterminée.

### I. L'expérimentation

#### 1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

##### i. Objectifs du projet

L'expérimentation du Pass'Engagement s'est donné comme but de favoriser l'engagement désintéressé des jeunes et elle s'inscrit donc dans un mouvement général partagé par nombre d'institutions et d'organisations : « *L'expérimentation portera sur l'élévation qualitative de l'implication des jeunes* » (description du projet).

L'objectif principal a été de « *valoriser les compétences acquises à l'occasion de cet engagement en aidant les jeunes à la prise de conscience que cet engagement est un atout pour leur vie future* » ; de son atteinte était aussi attendue une augmentation quantitative de jeunes s'engageant, ce qui justifie que ce projet ait été inscrit dans le 2<sup>e</sup> programme de cet appel à projet<sup>1</sup>. À cette fin, les objectifs opérationnels exposés furent celui de développer l'information des jeunes, sur le sens de l'action désintéressée et sur les occasions d'y prendre part, puis celui d'assurer un accompagnement de ces jeunes valorisant leur démarche, et celui enfin de permettre que cette valorisation se manifeste par une forme de reconnaissance institutionnelle portant le sceau du Conseil Général.

La notion d'engagement à laquelle se réfère le projet s'entend de manière extensive, sans critères lui fixant des limites. Elle englobe donc la participation régulière à des activités destinées à la jeunesse, la participation à des projets collectifs organisés par des organismes

---

<sup>1</sup> « Améliorer la reconnaissance des compétences acquises par l'engagement associatif des jeunes ».

du champ sportif ou de l'animation, ou dont les jeunes ont eu eux-mêmes l'initiative, de même que leur participation à des actions associatives intergénérationnelles d'ordre culturel, touristique, humanitaire, etc. Le souci d'être attentif à des engagements naissants incitait à ne pas négliger « *les plus petits engagements* », et à faire abstraction d'aspects que d'autres auraient tenus pour importants tels que leur régularité ou leur durée, leur résistance (la détermination qui s'y manifeste), leur caractère intégré ou contestant...

## ii. L'action expérimentée

Le Conseil Général du Bas-Rhin développe depuis plusieurs années une politique volontaire (excédant ses domaines de compétences obligatoires) à l'intention de la Jeunesse, identifiable en termes de communication par le préfixe « Pass' ». Ainsi, Pass'Âge est-il un portail internet d'informations et d'échanges destiné à l'ensemble des jeunes ; pour les jeunes en difficultés et isolés, le Pass'Accompagnement propose un accompagnement social et professionnel qui peut concerner tant leur insertion que leur logement<sup>2</sup> ; le Pass'Forme est une opération destinée à sensibiliser les collégiens à la pratique du sport ; le Pass'Jeunes Artistes offre une bourse pour inciter des jeunes à s'engager dans une réalisation artistique.

L'intention du Conseil général a été d'emblée d'envisager cette expérimentation comme une phase de vérification des conditions de mise en œuvre d'un dispositif destiné à être étendu à l'ensemble du département. À partir de ce test mené sur 8 territoires, de tailles et de nature différentes (quartiers urbains, communes, intercommunalités<sup>3</sup>), regroupant ensemble 15% de la population départementale, il ne faisait pas de doute qu'au bout de deux ans, le Pass'Engagement pourrait être développé sur l'ensemble du département. Cette expérimentation ne constituait donc pas la mise à l'épreuve d'une idée inédite : produire un document recensant les compétences acquises dans un cadre non formel ne présente pas une grande originalité (cf. par exemple le passeport de l'engagement d'Envie d'Agir<sup>4</sup>, le passeport bénévole de France Bénévolat, le brevet d'engagement des Francas... sans oublier ceux produits à l'étranger, ou encore le livret de compétences expérimental de l'Education nationale). Ne lui était pas non plus spécifique l'idée de constituer un réseau d'acteurs pour assurer un accompagnement concerté des jeunes.

En revanche l'originalité du projet justifiant son caractère expérimental résidait dans la méthode appliquée pour articuler ces deux volets, de mobilisation d'acteurs locaux concernés par l'engagement des jeunes, et d'intéressement de jeunes à l'élaboration puis à l'utilisation d'un tel recueil de compétences : il y avait d'un côté la mobilisation d'« accompagnants » des jeunes qui pouvait s'inscrire dans le cadre de la politique de territorialisation du Conseil Général, de l'autre la coproduction, avec des jeunes concernés par la perspective d'une valorisation de leur expérience d'engagement, d'un outil qui en offrirait un guide de présentation pour déboucher sur une démarche de « conscientisation » portant sur le bénéfice qu'ils retirent de leurs engagements.

---

<sup>2</sup> un dispositif ayant également bénéficié d'un soutien du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

<sup>3</sup> 2 quartiers urbains, une commune périurbaine, une ville moyenne, et 4 communautés de communes rurales (certaines comptant la politique jeunesse parmi leurs compétences et d'autres non). Les populations de ces territoires varient de plus de 40 000 (un quartier urbain) à moins de 10 000 (une communauté de communes).

<sup>4</sup> Il est explicitement cité dans le projet d'expérimentation : personnaliser le passeport « *sur la base du modèle Jeunesse et Sport* ».

La caractéristique la plus manifeste du projet de Pass'Engagement est de s'incarner dans un support matériel devant avoir une valeur symbolique, un Passeport de l'engagement que l'expérimentation devait permettre d'élaborer. La seconde est son caractère territorial déconcentré supposant une implication volontaire d'acteurs locaux animés par des intervenants mandatés par le Conseil Général (et s'appuyant en principe sur un dispositif de mutualisation de ressources d'informations qui n'a pu fonctionner).

Concrètement, la mise en œuvre opérationnelle des objectifs rappelés précédemment s'est donc traduite par la conduite d'un double projet. Le premier visait les personnes assurant, sous des formes diverses, un rôle éducatif auprès de jeunes occupés à des activités hors de leur famille et de l'école : il était d'animer des réseaux territorialisés d'accompagnants de jeunes, partageant une culture commune relative aux engagements des jeunes et de leur valorisation sociale. Le second projet, qui concernait plus directement les jeunes, était de les amener à faire une démarche d'auto-appréciation de leurs compétences manifestées lors d'expériences résultant d'engagement, et celles-ci, formalisées dans un répertoire de compétences, devaient permettre au Conseil Général de délivrer à ces jeunes une attestation de leur engagement.

Ce double projet a reposé sur une collaboration étroite entre le service jeunesse du Conseil Général et des dirigeants d'associations d'éducation populaire (membres du CRAJEP). Ces derniers avaient plus particulièrement en charge la mobilisation-animation d'acteurs locaux proches des jeunes, susceptibles d'assurer leur accompagnement, ainsi que l'élaboration avec des jeunes du document « Passeport de l'engagement ». Le service de la Jeunesse et des Sports du Conseil Général n'en a pas moins été impliqué dans l'animation des groupes d'acteurs locaux (ses quatre conseillers jeunesse, connus dans chacun des territoires, assistaient les animateurs du CRAJEP) et dans l'organisation pratique des rencontres qui se sont tenues de façon décentralisée dans chaque territoire ou lors de regroupements départementaux.

### **iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet**

L'évaluateur a toujours participé aux réunions du comité de pilotage, ainsi qu'à des réunions plus restreintes des porteurs du projet. Des rencontres bilatérales ont eu lieu également avec les uns et les autres parmi ceux-ci (proposées par l'évaluateur, pour leur faire part d'interrogations qu'il avait sur le déroulement du projet, ou parfois à leur demande).

Au sein du comité de pilotage, l'état d'esprit était très consensuel et l'évaluateur y fut complètement intégré. Parfois il s'est trouvé entraîné à répondre à la sollicitation de donner un avis sur la question traitée, ou à reformuler les termes d'un choix après un débat qui pouvait porter sur les conditions d'utilisation du passeport de l'engagement ou sur le projet de charte auxquels auraient à souscrire les participants aux réseaux locaux, etc. Dans la mesure où la diversité des points de vue a toujours été admise au sein même de l'équipe pilotant le projet, l'indépendance des avis exprimés par l'évaluateur n'a pas été contestée, les responsables de l'expérimentation en retour ne se considérant pas tenus de les reprendre toujours à leur compte.

La seule occasion où le point de vue de l'évaluateur a pu orienter le projet se situe au moment de son élaboration (donc avant son dépôt) et concerne le choix fait d'associer un groupe de jeunes eux-mêmes à la structuration du passeport de l'engagement et aux

formulations à retenir, alors que qu'une préfiguration de son contenu était déjà envisagée. Ce fut en effet l'option retenue très vite et de manière consensuelle.

Toutefois, ont été entendues mais non suivies d'effets, les demandes présentées par l'évaluateur<sup>5</sup> que soient recensés dans chaque territoire les projets connus des acteurs réunis au sein de groupes d'échanges et d'accompagnement, et dans lesquels des jeunes étaient impliqués, afin d'identifier les différents types d'engagements effectivement observables. Alors que, lors de l'échange qui eut lieu à ce sujet en comité de pilotage, chacun s'accordait à dire qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs permettant d'évaluer les effets de l'avancée de l'expérimentation, les outils proposés pour disposer d'observations partagées n'ont pu être utilisés. Cela résulta avant tout, fut-il expliqué, de la difficulté à stabiliser la participation aux groupes locaux de personnes en contact avec des jeunes.

Enfin une note sur l'avancée du projet fut adressée par l'évaluateur aux personnes pilotant l'expérimentation (Conseil Général et représentants du CRAJEP) mi-décembre 2011. Elle fut discutée un mois après, mais les interrogations et suggestions exprimées furent sans conséquences manifestes.

## **2. Objectifs et modalités de l'évaluation**

### **i. Problématique et méthodologie mise en œuvre**

#### **Problématique**

Le Conseil Général a entrepris cette expérimentation, circonscrite à 8 territoires, avec l'intention explicite de la poursuivre ensuite sous la forme d'une action pérenne à l'échelle de l'ensemble du département. Plus qu'une hypothèse à vérifier, il s'agissait de mettre en place de façon limitée un dispositif intégrant d'une part une démarche proposée aux jeunes afin qu'ils prennent conscience qu'ils pouvaient gagner une reconnaissance sociale pour leurs engagements, et d'autre part la mobilisation locale des adultes disposés à les accompagner dans cette démarche. Si cette pérennisation s'avérait possible à l'échelle du Bas-Rhin, il devenait aussi possible d'envisager sa reproduction sur d'autres territoires.

Ainsi l'enjeu était-il moins de parvenir à mettre en œuvre une expérimentation innovante – bien des passeports, livrets ou portfolios de compétences manifestées dans un cadre d'apprentissage informel existent déjà – que d'arriver à créer une dynamique collective autour de la reconnaissance de l'engagement de jeunes, à l'échelle d'un département. Dès lors, la question centrale posée à l'évaluation a été de vérifier si, confrontés à la réalisation de l'expérimentation, les acteurs sur lesquels elle reposait ont pu prendre la mesure des écueils à éviter, des erreurs éventuelles à ne plus commettre et, plus globalement, si la compréhension des objectifs initiaux a été approfondie. Ou à l'inverse, ces objectifs ont-ils perdu, avec l'épreuve de l'expérience, une part de leur force d'orientation et ont-ils été le cas échéant reformulés dans d'autres termes ?

La notion clé qui résume ce projet d'expérimentation est sans doute celle de « valorisation » de l'engagement et des compétences que cette expérience était censée nécessairement

---

<sup>5</sup> à partir d'une fiche initiale de collecte d'informations et d'une seconde à renseigner après un délai de réalisation variable selon les projets.



produire. Cette valorisation dont le passeport de l'engagement serait un support privilégié, mais à laquelle d'autres modes d'actions pouvaient aussi contribuer – comme des manifestations publiques (telles les « *Trophées de l'engagement* » annoncées dans le projet) –, semble *a priori* peu évaluable en termes d'effets. Car si elle devait permettre « *la prise de conscience par les jeunes des compétences développées à l'occasion de leur engagement* » et si celle-ci était supposée entraîner une augmentation et une pérennisation du nombre de jeunes s'engageant, cette croissance éventuelle ne devait pouvoir s'observer qu'« *à terme* », c'est-à-dire après la fin de l'expérimentation. De même, s'il était attendu de cette valorisation que chaque jeune engagé puisse « *faire valoir ses compétences dans son parcours de formation ou dans sa vie professionnelle* », il paraissait peu vraisemblable de pouvoir en mesurer l'impact sans se laisser un long délai. Aussi les promoteurs de l'expérimentation estimaient-ils ne pouvoir rendre vraiment compte que des moyens qu'ils auraient mobilisés au service de ce projet ; les seuls résultats éventuellement mesurables pouvaient être l'audience qu'aurait la démarche de valorisation des compétences liées à l'engagement auprès des jeunes (ceux intéressés par la consultation du passeport, ceux qui le seraient parce que se serait établie une relation avec un « accompagnant » pour procéder à un bilan de ses compétences acquises de façon informelle, et ceux qui le seraient avec l'envie de remplir ce passeport jusqu'à demander leur attestation d'engagement).

Pourtant, tout en s'en tenant à cette perspective de considérer seulement que le dispositif annoncé a bien été mis en œuvre et que les moyens nécessaires ont été mobilisés, on peut énoncer dès à présent que l'évolution de ce projet du Conseil Général associé au CRAJEP s'est traduite par un renoncement progressif aux aspects opérationnels de l'expérimentation. N'a subsisté que l'affirmation réitérée de l'intention politique de valoriser l'engagement des jeunes dans son principe et la conviction d'agir à leur bénéfice. Et vers la fin, il semble que même du point de vue de ses promoteurs, ce qui paraissait important était que cette opération ait eu lieu, qu'elle ait porté témoignage de la justesse de cette cause indiscutable – l'engagement des jeunes est essentiel au vivre ensemble en société et doit être valorisé –, malgré le fait qu'elle ne se soit pas révélée mobilisatrice, ni chez les adultes, ni chez les jeunes, et que, co-porteurs du projet, ils se soient trouvés confrontés à une résistance imprévue de la part de ceux qui auraient dû être intéressés.

Aussi l'évaluation s'est-elle orientée sur la recherche d'une compréhension des raisons pour lesquelles, au lieu que cette expérimentation permette d'approfondir le projet initial permettant ainsi d'envisager, à partir de 2013, sa pérennisation en même temps que son extension à l'ensemble du département, les échéances ont dû être repoussées à de nombreuses reprises et les résultats attendus ont été régulièrement décevants. Et les tentatives des responsables du projet pour appréhender les raisons de ces écarts par rapport leurs prévisions ne leur a apparemment pas permis d'en réorienter le cours et de lui redonner un nouvel élan.

## Méthodologie

L'évaluation avait deux cibles : la mise en place et l'évolution des réseaux locaux d'« *acteurs de terrain* » « *intervenant auprès des jeunes* », constitués en « **groupes d'échanges et d'accompagnement** » (GEA) d'une part, et le processus d'élaboration, avec des jeunes, du « **Passeport de l'engagement** » puis sa diffusion et son utilisation, assistée par les acteurs de terrain au sein des 8 territoires d'autre part.



Sur ces deux points, l'évaluation aurait dû pouvoir se fonder sur une comparaison entre ce qui se passait dans les 8 territoires, tant pour ce qui concerne le fonctionnement des GEA et la démarche qu'ils étaient censés définir et appliquer pour accompagner l'engagement des jeunes, que pour la participation de jeunes à l'élaboration du répertoire des compétences de l'engagement. On verra que dès la constitution des GEA et la composition des groupes de jeunes mobilisés sur le projet de passeport, la perspective d'expérimentation et donc d'une comparabilité des territoires a été éludée.

Il était encore prévu de faire porter l'évaluation sur la mise en œuvre de deux objectifs complémentaires. L'un était le développement d'un dispositif d'information consacré spécifiquement à l'engagement des jeunes, s'appuyant notamment sur le site internet Pass-âge du Conseil Général ainsi que sur une organisation de la transmission d'informations destinées aux jeunes par l'intermédiaire du réseau de leurs accompagnants (eux-mêmes étant censés pouvoir se connecter à une plate-forme qui leur était dédiée, de collecte et d'échange de données). Le second était la création d'événements publics de communication (dénommés Trophées de l'engagement dans le projet) au cours desquels l'engagement de jeunes serait mis en exergue et des attestations d'engagements seraient officiellement remises.

La mise en place du dispositif d'information n'a connu qu'une amorce, faute d'avoir fait l'objet d'une élaboration d'ensemble. Puis quelques problèmes de connexion ont fini par justifier l'abandon de cet objectif. Quant aux projets de manifestations autour d'exemples d'engagements de jeunes, ils ont connu des ébauches qui ne sont pas allées jusqu'à l'organisation d'une journée Trophées de l'engagement. L'évaluateur s'y est chaque fois rendu et a pu recueillir sur place quelques points de vue. Toutefois, aucun bilan n'en a été fait en comité de pilotage, l'essentiel semblait être que ces manifestations aient pu avoir lieu.

#### *L'action auprès des acteurs de terrain*

Concernant le fonctionnement des réseaux locaux (GEA), l'évaluateur a sollicité régulièrement le comité de pilotage pour que soient prises des dispositions permettant de réunir des données sur lesquelles étayer une observation continue de l'évolution du projet, afin d'y apporter le cas échéant des inflexions. Il insistait sur le fait qu'avant d'être une requête de l'évaluateur, ce pouvait être nécessaire à la conduite même de l'expérimentation. Ainsi, dès la séance du 8 novembre 2010 (avant le début de l'expérimentation) fut examinée la possibilité de faire remplir un questionnaire par les membres des GEA, dès l'une de ses premières réunions, afin de situer leurs positionnements par rapport à la notion d'engagement (des jeunes) et à celle de son accompagnement. Afin d'éviter les risques d'interférence avec l'action d'animation formative qu'assureraient les représentants du CRAJEP dans les GEA, l'orientation prise fut de passer à l'étape suivante de connaissance du territoire et de centrer le questionnaire sur les actions et projets du territoire dans lesquels des jeunes étaient engagés (ces fiches pouvant être renseignées tout au long de l'expérimentation).

À partir d'une note présentée à la réunion du 10 février 2011 fut examinée une grille différenciant plusieurs types d'engagements en fonction de leur durée, de leur cadre intergénérationnel ou non, du niveau de compétence requis et des conditions de leur acquisition. Furent retenues cinq cibles d'engagements : l'exercice d'un mandat (conseils de jeunes), d'une fonction requérant une formation, éventuellement certifiée (animateurs

BAFA, arbitres...), la participation à l'activité d'une association, d'un collectif, la réalisation d'un projet prenant du temps, enfin le concours à un événement de courte durée. Fut ensuite présentée par l'évaluateur la fiche de saisie d'informations relatives aux engagements de jeunes sur chaque territoire (comité de pilotage du 4 avril).

Parallèlement fut en principe admise la règle établissant que toutes les réunions de GEA devraient faire l'objet d'un compte-rendu (selon un modèle proposé) relatant non seulement les informations partagées et les orientations prises relatives aux actions d'accompagnement et de valorisation des jeunes et de leurs engagements, mais aussi les débats pouvant avoir lieu, avec une présentation des différents points de vues exprimés – étaient aussi demandées des informations permettant de suivre leur fréquentation. En réalité ces comptes-rendus furent établis de façon très irrégulière et, quand ils le furent, leur rédaction était excessivement synthétique, dans un courriel de quelques lignes parfois.

La connaissance, indirecte, qu'a eu néanmoins l'évaluateur du fonctionnement de ces GEA a reposé d'abord sur les restitutions, souvent circonstanciées, faites oralement en comité de pilotage par les animateurs des GEA, également sur les comptes-rendus qui ont pu être collectés, malgré leur contenu trop schématique et leur rédaction souvent tardive. Les entretiens menés avec chacun des animateurs de GEA, chacun des conseillers jeunesse du Conseil Général et chacun des référents ont également permis de mieux comprendre l'évolution des différents GEA et d'évoquer les difficultés d'organisation et d'animation rencontrées.

Il fut aussi admis que l'évaluateur serait destinataire des invitations aux réunions des GEA afin de pouvoir faire de l'observation directe. Cela ne s'est pas fait (sauf pour les réunions finales de mobilisation des accompagnateurs potentiels à l'utilisation du passeport de l'engagement, qui remplacèrent les réunions de GEA à la fin de l'expérimentation).

#### *L'élaboration d'un passeport de compétences*

Concernant la manière dont seraient constitués les groupes de jeunes (désignés comme « jeunes experts ») devant contribuer à la conception du passeport de l'engagement, il fut d'abord envisagé de former un groupe départemental (avec une représentation diversifiée des âges et des types d'engagement). Il fut rapidement abandonné en raison des problèmes que posaient les déplacements des jeunes qui devaient pouvoir venir des 8 territoires d'expérimentation. Fut donc retenue l'option de réunir de petits groupes dans un maximum de territoires, qui seraient ensuite rassemblés, à deux reprises, au siège du Conseil Général.

Il ne fut cependant pas possible de connaître la composition des regroupements territoriaux de ces jeunes et leurs caractéristiques, donc d'opérer des comparaisons entre les territoires. Quant à l'élaboration elle-même du passeport avec les jeunes, elle s'est déroulée délibérément sans que l'évaluateur puisse faire d'observations directes (sa présence aurait risqué de perturber les participants, lui fut-il signifié). Il n'y eut pas davantage de notes sur le déroulement de ces réunions tenues soit au siège du Conseil Général, soit au sein des territoires où les « jeunes experts » ont été réunis, et où ils ont pu exprimer leur avis sur la composition du futur passeport comme sur le contenu des rubriques à renseigner.

En revanche l'évaluateur a été destinataire de 3 versions successives du passeport ainsi que d'un document présentant la démarche, à destination des personnes susceptibles d'assurer un accompagnement des jeunes qui veulent utiliser cet outil de valorisation de leurs compétences. C'est donc sur l'analyse de ce qui fut produit que portera essentiellement

l'évaluation, en ayant notamment comme référence celui d'Envie d'agir, que le projet se proposait d'adapter.

### *La communication autour du passeport et de l'accompagnement de l'engagement*

La question de la stratégie de communication relative au passeport de l'engagement et à l'accompagnement des engagements qui doit en assurer l'utilisation, s'appréhende à plusieurs niveaux. Le choix du terme « passeport » – alors que dans le projet initial subsistait une incertitude sur la désignation de l'outil qu'il s'agissait de réaliser (passeport ou livret) – s'est imposé parce que plus en résonance avec le Pass'Engagement, au risque de laisser entendre qu'une fois rempli il conférerait des droits. Ce recueil sera examiné au regard de son contenu mais aussi de la présentation qui fut faite de son usage. Il est à noter cependant que cette question n'a pu vraiment se poser que dans une étape seconde, lorsque le modèle de passeport à utiliser a trouvé sa forme. Donc après un délai, qui devait être de 6 mois mais qui fut d'environ 1 an, devait se mettre en place un dispositif de diffusion du passeport et de communication sur son usage et son enjeu. L'évaluation sur ce point prévoyait de considérer l'action menée d'une part à l'intention des jeunes eux-mêmes et d'autre part à celle des adultes, qui les encadrent dans leurs activités ou les accompagnent dans leurs projets, à la fois au sein des 8 territoires d'expérimentation et au niveau du département.

Le schéma général postulait que le passeport de l'engagement permettrait aux jeunes qui l'auraient rempli d'obtenir une « *attestation d'engagement* » visée par le Président du Conseil Général, et que la popularisation de cette démarche de jeunes, reconnue par une autorité publique, créerait un mouvement d'intérêt autour de l'engagement et de son accompagnement débouchant sur un phénomène d'imitation et un accroissement des jeunes s'engageant. Cela supposait que dans le temps imparti de l'expérimentation, non seulement le passeport aurait été élaboré, mais qu'il aurait pu être rempli par quelques jeunes qui se seraient vu ensuite remettre leur attestation d'engagement. Dès lors, ce qu'il s'agissait d'évaluer était la façon dont se mettrait en place l'information et la communication relatives à l'objet qu'était le passeport et à la possibilité de le remplir. Cette communication devait être développée particulièrement à partir du moment où les premières attestations seraient signées, et à ce stade, il était prévu de procéder à des interviews de jeunes. Il était souhaité que quelques-uns soient allés jusqu'au bout de la démarche et aient obtenu leur attestation, que d'autres aient été en train de renseigner leur passeport – en bénéficiant en principe pour cela d'un accompagnement –, et que d'autres enfin, tout en ayant entendu parler de ce passeport, n'aient pas encore cherché à en faire usage (ou qu'ils sachent qu'ils n'en avaient pas l'intention).

En réalité, le processus n'a été mené que jusqu'au point où put être entreprise une communication sur l'existence du passeport et sur l'intérêt de l'utiliser. Celle-ci a d'ailleurs davantage été faite en direction de jeunes scolaires, en présence souvent d'un enseignant, qu'auprès des plus âgés des jeunes concernés par l'expérimentation. Elle a également cherché à sensibiliser, dans chacun des territoires (mais avec une audience réduite), des adultes susceptibles de transmettre l'information aux jeunes et le cas échéant de les assister dans leur démarche d'identification de ce qui pouvait figurer dans leur passeport et de le faire attester par des personnes référentes, avant que ne soit donné ensuite le visa du Président du Conseil Général.

## ii. Validité interne

L'évaluation ne peut que constater l'insuccès de cette expérimentation, au regard des objectifs envisagés, qui étaient ambitieux, et la déconvenue éprouvée par ses principaux protagonistes. Plusieurs indicateurs justifient ce constat.

### *La visibilité sur l'internet*

En matière d'**information sur et pour l'engagement des jeunes**, le site internet du Conseil général ne donne pas de réponse à une requête sur l'expression « pass'engagement », hormis le renvoi à la présentation du budget 2012 par le Président du Conseil Général qui y fait une mention. Une requête sur un moteur de recherche permet en revanche d'être orienté vers le site créé par le Conseil Général à destination des jeunes, « Pass-âge », où l'on trouve une rubrique « Initiatives et engagements » présentant plusieurs manières de s'impliquer dans la vie locale, et donnant des informations sur le service civique, sur la création d'une association... et une autre pour le Pass'Engagement ; cette page elle-même donne le choix entre deux sous-rubriques : « valoriser son engagement » et « le passeport de l'engagement » (avec la possibilité de télécharger le document)<sup>6</sup>. On peut observer que les visiteurs du site Pass-âge attribuent rarement une note à ses pages (celle du Pass'Engagement a été noté 2 fois, avec une appréciation de 2/5). Il faut reconnaître que ne sont données que des informations non contextualisées, qui n'appellent pas d'actualisation ni d'illustrations par des histoires particulières de jeunes. Ainsi, concernant plus particulièrement le passeport de l'engagement, on n'y trouve ni mode d'emploi ni explications relatives à l'accompagnement dont le jeune peut bénéficier de la part d'adultes, ce qui pourtant constitue l'un des éléments majeurs du dispositif qui devait être expérimenté.

Faut-il le rappeler, l'un des objectifs du projet était de « *rendre disponibles les informations concernant les acteurs, les lieux et les dispositifs visant à permettre l'engagement des jeunes* ». Mais cela supposait notamment de pouvoir recenser les ressources offertes en matière d'engagement au niveau des 8 territoires d'expérimentation, ce qui n'a pas été possible compte tenu des conditions de fonctionnement des GEA.

Un autre volet, qui supposait de recourir aux connexions sur l'internet, était la constitution d'une plate-forme d'échanges d'informations, destinée d'abord aux personnes mobilisées pour le fonctionnement du Pass'Engagement, et qui devait être étendue ensuite à l'ensemble des membres des GEA. Accessible sur l'extranet du Conseil Général, elle devait permettre de mettre en commun une documentation (sur les questions relatives à l'engagement, sur celles de l'évaluation des compétences acquises de manière non formelle, avec des exemples de livrets de compétences déjà réalisés...), mais aussi de disposer d'une information continue sur l'avancement de l'expérimentation (comptes-rendus des différentes réunions, documents de travail produits, etc.). Cette plate-forme a bien été mise en place (l'évaluateur a pu commencer à en alimenter le fonds documentaire). Mais quelques difficultés techniques de connexion ont justifié que cette opération soit abandonnée, et personne n'a éprouvé le besoin que l'on trouve une formule de remplacement. Il semble pourtant qu'une telle plate-forme rendue accessible à l'ensemble de membres des GEA (une fois trouvée une solution technique fiable) eut été un facteur de

---

<sup>6</sup> <http://www.pass-age.fr/initiatives-et-engagements/le-pass-engagement/le-passeport-l-engagement>.

dynamisation de ces réseaux locaux qui auraient ainsi formé l'amorce d'un réseau départemental. Elle aurait également permis de rassembler des éléments d'observation sur l'évolution du projet permettant à l'évaluateur, mais également à l'ensemble du comité de pilotage, d'exercer un suivi de l'avancement de l'expérimentation fondé sur une collecte de données plus riche.

#### *La valorisation événementielle des engagements de jeunes*

Les manifestations qui devaient être organisées annuellement pour promouvoir la valorisation de l'engagement des jeunes sous la dénomination des « **Trophées de l'engagement** » n'ont pu avoir lieu. Une manifestation initiée par le Conseil Général s'est tenue en novembre 2011, où fut présentée une première version du passeport de l'engagement devant des groupes de jeunes venus exposer les activités auxquelles ils participaient ou des actions qu'ils avaient menées (quelques entretiens ont permis de recueillir l'expression d'insatisfactions concernant les conditions sans lesquelles ils avaient pu faire leurs présentations, ou même de frustrations de n'avoir pu s'exprimer). Mais ils se montrèrent peu concernés par les discours officiels tenus à cette occasion, où furent tenus des propos très généraux, et d'ailleurs peu audibles, auxquels ils ne prêtèrent pas attention. Cette même manifestation permit de faire une présentation du groupe de jeunes ayant signé un engagement volontaire au titre du service civique (sans que soit bien perceptible le lien avec le Passeport de l'engagement pour les jeunes qui composaient l'assistance).

L'année suivante la visibilité publique du Pass'Engagement s'est traduite par sa présentation sur un stand lors d'une journée consacrée à l'engagement lors de l'assemblée générale de la fédération départementale des MJC. Puis, lors d'une manifestation de deux jours initiée par une commune (Haguenau, l'un des territoires d'expérimentation) autour des activités proposées aux jeunes et des projets qu'ils pouvaient avoir initiés, le Conseil Général a pu encore tenir un stand consacré au Passeport de l'engagement qui a eu une plus grande audience, notamment le premier jour consacré à l'accueil de classes (surtout de collèges).

#### *Un calendrier de réalisation du passeport mal maîtrisé*

Alors qu'il avait été imaginé qu'une première version du **Passeport de l'engagement** lui-même pourrait être disponible à la fin du premier semestre 2011, il n'a été finalisé qu'à la fin de cette année (mais sa validation en comité de pilotage s'est trouvée retardée jusqu'en avril 2012). Il se différencie sensiblement des autres documents analogues existants, notamment par l'acceptation délibérément subjective qui y est donnée de la notion de compétences. Cela aurait mérité qu'en soit fournie la justification méthodologique dans un document décrivant et explicitant la démarche d'utilisation et les présupposés qui ont présidé à sa conception. Car l'objet Passeport en lui-même permet-il d'en comprendre le but et l'usage, ainsi que la manière de le renseigner ou de le faire compléter par des tiers lui apportant leur caution ? Cette incertitude quant aux possibilités d'emploi du document produit ne fut jamais levée. D'un côté le principe d'un accompagnement par des « adultes » (peu spécifiés quant aux fonctions qu'ils exercent et aux compétences que requiert ce rôle) a toujours été affirmé comme déterminant ; mais de l'autre ressortait aussi l'idée, non discutée au sein du comité de pilotage, que le document produit serait d'un usage suffisamment manifeste pour qu'un jeune qui en prendrait connaissance en saisisse l'intérêt,

puis veuille rechercher une personne attestant qu'il a bien montré les qualités décrites dans le cadre des activités dont cette personne avait la responsabilité<sup>7</sup>.

Or d'un côté il ne fut pas possible de produire davantage qu'un guide de l'accompagnateur tenant en un feuillet recto-verso. Et pourtant, dès l'automne 2011 ce travail était censé avoir été entrepris : la production d'un « kit méthodologique de l'adulte accompagnateur » avait été à l'ordre du jour d'une réunion avec les référents locaux qui s'est tenue début octobre 2011. De l'autre, il n'y a pas eu de retour sur des débats ou sur une élaboration collective en GEA, qui aurait porté sur une méthodologie étayant un accompagnement à l'identification de qualités des jeunes, révélées à eux-mêmes par leur engagement. Rappelons que les personnes susceptibles de tenir ce rôle sont pour partie des bénévoles associatifs, et pour une autre partie des salariés, professionnels de l'animation, de l'éducation sportive ou de l'éducation spécialisée, mais *a priori* rarement formés à la démarche du bilan de compétences.

De fait il apparaît que la priorité a été donnée à la diffusion quantitative du document Passeport, en même temps que l'on se souciait de le « tester » auprès de jeunes, en mobilisant pour cela les volontaires en service civique au Conseil Général. Plutôt qu'à un test, c'est davantage à un questionnaire d'intérêt auquel ont été soumis une cinquantaine de jeunes auxquels le passeport a été présenté et qui avaient pu le feuilleter (mais l'évaluateur n'a pas été associé à cette action). Les observations qui en ont été retirées furent présentées lors du comité de pilotage de février 2012. On y relève une circonspection des jeunes interrogés se traduisant en premier lieu par une méconnaissance de ce que recouvre la notion d'engagement et ensuite par des interrogations sur ce que signifie une valorisation des compétences. Puis après avoir reçu des explications, ils « *trouvent l'outil intéressant, mais ne comprennent pas le sens de l'utilisation* ». À la suite de cette petite enquête, des changements furent d'ailleurs apportés à la mise en page du passeport, mais sans plus apporter de modifications à son contenu, ni entreprendre la rédaction d'une notice explicative à destination des jeunes.

Cette priorité donnée aux voies et moyens de faire connaître l'existence du passeport de l'engagement a d'ailleurs produit une tension entre les fonctionnaires du Conseil Général et les représentants du CRAJEP. Les premiers estimaient sans doute (car cela ne fut pas clairement exprimé) que les GEA étaient trop autocentrés et n'étaient pas des relais pour promouvoir le passeport de l'engagement et son utilisation auprès d'autres personnes de leur territoire en contact régulier avec des jeunes. Aussi ont-ils indiqué, dans un courriel de mars 2012 aux membres du comité de pilotage<sup>8</sup>, qu'ils souhaitaient que soit placée au cœur des questions abordées celle de « *comment favoriser l'initiative et l'engagement des jeunes dans la structure [qu'ils fréquentent]* », et annonçait qu'un autre organisme (membre aussi du CRAJEP et du comité de pilotage) se voyait confier la « *mobilisation des acteurs* » et la formation à l'accompagnement pour l'usage du passeport. Cette intervention, en outre, se ferait à l'échelle du département, sans limitation aux 8 territoires d'expérimentation, anticipant ainsi sur l'extension de la diffusion du passeport qui devait suivre

---

<sup>7</sup> Transparaît ici le modèle de la responsabilité individuelle, une disposition qui serait à l'origine de l'engagement et qui devrait, de ce fait, se re-manifester dès lors que s'offre l'occasion de faire valoir les « compétences » qui se sont exprimées dans le cadre de cet engagement.

<sup>8</sup> qui transmettait le compte rendu de la précédente réunion du comité.



l'expérimentation. Si cette décision fut modérément contestée (mais souvent déplorée par la suite), elle fut suivie bientôt par un ralentissement de l'activité des GEA.

### *L'impréparation de la formation des GEA*

Si l'**activité des Groupes d'Echanges et d'Accompagnement** s'est avérée très difficile à évaluer (cf. supra : l'action auprès des acteurs de terrain), la raison première peut être imputée à leur constitution. La conduite locale de ces groupes devait être assurée initialement par un tandem : un « référent local » choisi par la structure sollicitée par le Conseil Général pour en être le support logistique (ce fut tantôt un centre socioculturel ou une autre association animant la politique jeunesse d'un territoire<sup>9</sup>, tantôt le service jeunesse d'une commune, voire une municipalité et en ce cas le référent fut une élue), et un animateur-formateur du GEA, responsable d'un organisme membre du CRAJEP (ils furent 3 à se partager les 8 groupes). Leur ont été plus tardivement adjoints le conseiller jeunesse du secteur comprenant le territoire d'expérimentation (il y en avait 4 qui couvraient l'ensemble du département).

Mais la composition de ces GEA a été établie au départ (car elle était susceptible de s'élargir ensuite) lors de concertations directes entre un fonctionnaire du Conseil Général et le référent local qui établirent une liste des personnes auxquelles le Conseil Général adresserait une invitation. Alors qu'en comité de pilotage il y avait eu des débats sur les critères à appliquer pour déterminer le choix de 8 territoires d'expérimentation, il n'y eut dans cette instance aucun examen de la configuration souhaitable que devaient prendre ces GEA, ni des listes retenues des associations et autres organismes sollicités pour y participer.

La conséquence fut que les personnes qui avaient accepté de répondre à l'invitation du Conseil Général et s'étaient rendues aux premières réunions des GEA manquaient d'explications sur les finalités de ces groupes. Selon l'un des animateurs de GEA : « *les gens ne savaient pas pourquoi ils étaient là* ». Les participants, d'ailleurs peu nombreux, étaient souvent des salariés de structures d'animation de jeunes, mandatés pour être présents, quelques bénévoles associatifs, plus des représentants d'institutions (collèges, missions locales...), parfois l'un ou l'autre élu. Et leur position était davantage celle d'observateurs que d'acteurs contribuant à la constitution d'un réseau local pour le développement de l'engagement de jeunes.

On peut aussi relever l'absence d'un document formalisant la raison d'être, voire la mission de ces groupes<sup>10</sup> (à l'exception d'un courrier d'intention, peu explicite, envoyé au conseiller général du territoire et au maire ou au président de la communauté de commune). Les personnes directement sollicitées pour participer aux GEA n'ont pas été destinataires d'une note écrite explicitant ce que recouvrait l'objectif de développer l'engagement des jeunes, ce qui était attendu de ces groupes et de chacune des structures invitées, ce qu'il fallait entendre par la constitution d'un réseau local GEA ; de même l'information sur la manière dont ce GEA fonctionnerait, sur le rythme de ses réunions, etc. n'était donnée qu'oralement aux personnes présentes.

---

<sup>9</sup> par ailleurs déjà sous convention de financement avec le Conseil Général.

<sup>10</sup> Un document de travail « Eléments de réflexion pour un cahier des charges de la formation "pass'engagement" » a pourtant circulé. Il esquissait les buts et le fonctionnement des GEA mais n'eut pas de concrétisation à l'intention des personnes que l'on voulait réunir.

Comme cela était annoncé dans le projet déposé, il était prévu une charte du « Pass'Engagement ». Elle avait déjà eu une première rédaction émanant du CRAJEP, avant le démarrage de l'expérimentation ; sa formulation avait ensuite été examinée par le comité de pilotage qui avait engagé un processus d'amendements par correspondance achevé en novembre 2010. Or il est notable que la dimension locale du réseau – qui y est présenté comme la finalité de cette charte – est absente, et l'on ne perçoit pas quelles sont les qualités de ses membres (qui est susceptible d'en faire partie ?). Sans doute son acceptation conduit-elle à prendre des engagements mais ceux-ci (mettre en réseau ses moyens d'information, participer à l'animation du territoire et à la mobilisation des jeunes, contribuer à l'amélioration de l'accompagnement de l'engagement des jeunes...) n'en appellent pas à traduire ces orientations générales en choix d'actions concertées à mener localement.

C'est pourquoi le texte produit n'a pas été utilisé pour définir un contrat de participation aux GEA. A-t-elle été conçue pour être un support à des échanges de vues au sein de ces groupes pour déboucher sur un plan d'action local ? Il n'apparaît pas qu'elle ait fait l'objet réellement de débats au sein de l'un ou l'autre GEA. Imprimée finalement sous le titre « *Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes* » en même temps que le passeport de l'engagement, début 2012, ce texte a été tenu à disposition des personnes intéressées mais n'aura pas été le support d'initiatives particulières.

#### *Une absence de progression dans l'activité des GEA*

Il reste que l'indicateur principal de l'insuccès de l'expérimentation concernant l'objectif de constituer des réseaux locaux « *d'acteurs d'horizons divers intervenant auprès des jeunes* », est la très faible activité des GEA sur les 8 territoires. Qu'au total ils ne se soient pas réunis très fréquemment, il n'y aurait pas eu motif à le déplorer si ces réunions avaient eu des effets en termes d'actions menées par les structures qui y participaient. Mais ce furent des temps de présentations réciproques et de partage d'idées sans conséquences entre des personnes dont la participation fut très instable (où la part de celles qui représentaient des structures accueillant des jeunes ayant un engagement paraît avoir été souvent minoritaire). Cela explique qu'il ait été globalement difficile d'en faire des restitutions : les comptes-rendus, dont il avait été formellement demandé qu'ils soient détaillés, sont rudimentaires quand il en existe, et ils ne furent alors disponibles qu'après des délais extrêmement longs ; le comité de pilotage n'en a lui-même jamais été destinataire et n'a pas jugé utile de l'être. Le nombre et la qualité des participants n'y sont jamais mentionnés (alors que cela avait été reconnu comme nécessaire en comité de pilotage, pour savoir qu'elle était la régularité de participation des membres du GEA).

Des entretiens ont été menés systématiquement, après un an d'expérimentation, avec les animateurs des GEA (membres du CRAJEP) et avec les référents locaux comme avec les conseillers jeunesse du Conseil Général. Il en ressort une grande difficulté à animer des GEA constitués sans méthode et face à une fréquentation faible, avec une rotation des participants importante. Pourtant au bout du premier semestre, des alertes avaient été formulées. Lors d'un regroupement au Conseil Général le 2 juillet 2011, s'est tenue, parallèlement à une réunion de jeunes auxquels était présenté le projet d'élaboration du passeport, une autre réunion avec les référents locaux ainsi que les conseillers jeunesse. Les participants à la seconde ont souligné que s'ils avaient parfois sollicité de nombreuses personnes, beaucoup avait répondu ne pas avoir le temps de s'investir dans cette action, ou



encore que les personnes sollicitées n'avaient pas l'habitude de se rencontrer sur certains territoires (à deux exceptions près où existait au contraire un réseau déjà constitué, mais en ce cas l'apport du GEA ne paraissait pas évident).

L'insuffisante prise en considération de ces constats n'aura pas permis d'infléchir une stratégie d'animation de ces GEA qui reposait sur l'hypothèse optimiste que cette constitution de réseaux locaux, regroupant des structures censées être concernées par l'engagement des jeunes, répondait à une demande latente de leur part et que leur participation irait de soi.

### *Une co-animation interrompue avant la fin*

Dernier indicateur manifestant un désenchantement par rapport à cette expérimentation, **la co-animation de l'expérimentation** par le Conseil général et le CRAJEP s'est éteinte à l'été 2012, si l'on considère qu'après la réunion du comité de pilotage du 31 mai, il n'y eut plus qu'une réunion de cette instance au 2<sup>e</sup> semestre, le 4 décembre, qui acté la fin de l'expérimentation sans en tirer réellement de bilan. Au cours des quatre derniers mois d'ailleurs, il n'y eut plus de réunions des GEA (contrairement à ce qui était encore envisagé lors de la réunion du 31 mai). Celles-ci furent remplacées par des soirées de mobilisation des acteurs de terrain (pas très fréquentées non plus), réunissant pourtant d'autres personnes que celles qui avaient participé aux réunions des GEA, et dont l'animation fut assurée dans certains territoires par un autre représentant du CRAJEP que ceux qui intervenaient dans les GEA et sinon par un fonctionnaire du Conseil Général.

## **II. Enseignements de politique publique**

L'objectif de l'expérimentation était double, entre celui, final, de faire prendre conscience aux jeunes de ce que leur apporte leur engagement et de savoir le faire valoir, et celui, préalable, de mobiliser des bonnes volontés qui se sentent concernées par la fonction éducative que peut revêtir l'accompagnement d'un jeune dans son engagement (l'action d'accompagnement plus spécifiquement relative à l'utilisation du passeport en étant un aspect qui est devenu central à mesure qu'il s'avéra que la constitution de réseaux locaux pour la promotion de l'engagement ne prenait pas).

Les difficultés rencontrées par les porteurs du projet pour atteindre les objectifs qu'ils étaient tenus de réaliser pendant la durée de l'expérimentation, ne permettent pas de faire état de résultats probants justifiant la poursuite de ce dispositif, ou sa transposition ailleurs, dans les mêmes conditions. Mais on tentera dans cette partie d'explicitier les principales raisons qui, selon nous, devaient conduire à un tel résultat. On développera notamment un questionnement autour du postulat initial voulant que la valorisation de l'engagement puisse lui être externe, donc s'effectuer après coup et être assurée par un tiers non directement impliqué dans la relation d'engagement. Cette position paraît peu compatible en effet avec celle qui considère la reconnaissance de l'engagement comme constitutive de celui-ci. Sera également interrogée la pertinence de la démarche du bilan de compétences (s'inscrivant dans une perspective professionnelle) comme méthode d'autoréflexion sur les apprentissages pouvant résulter d'engagements désintéressés. S'agissant ensuite du fonctionnement de l'expérimentation, sera relevée particulièrement la sous-estimation des problèmes que peut poser le portage partagé d'un projet par des institutions partenaires n'ayant pas les mêmes logiques d'action, même s'il existait une confiance initiale et une

bonne volonté réciproques, parce que fondées sur des relations déjà bien établies de sympathie entre les personnes concernées.

## **1. Résultats de l'évaluation**

### **i. Les publics touchés par l'expérimentation**

On peut estimer que le public bénéficiaire de l'expérimentation était « *les jeunes de 10 à 25 ans engagés dans la vie sociale* », selon les termes du projet (avec, en principe, un ciblage plus spécifiquement sur les 16-25 ans, correspondant à l'appel à proposition du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, mais il ne fut pas manifeste). Ce sont eux dont l'observation devait permettre d'évaluer le degré de réussite du projet. Cependant le sens de l'expérimentation était aussi de susciter un engagement d'adultes cette fois, caractérisés par les relations qu'ils entretiennent avec des jeunes (avec une visée éducative affirmée pour certains comme les animateurs socioculturels et les éducateurs sportifs, ou parce que des jeunes participent à l'activité et au fonctionnement de l'association), et qu'ils adhèrent à l'idée qu'une démarche concertée, dans la manière d'être avec ces jeunes, peut faciliter leur intégration sociale au sein de leur espace territorial.

Mais au terme de l'expérimentation la question demeure de savoir si ces adultes, souvent définis par une fonction d'« accompagnement » qui en faisait des sujets actifs, étaient eux-mêmes un public cible de l'expérimentation, dont il fallait gagner l'adhésion en les convaincant d'y participer. Ou bien étaient-ils un élément du dispositif Pass'Engagement, qui pour être essentiel n'en constituait pas moins un support instrumental ? Leur concours en effet semble avoir été considéré comme allant de soi, sans doute en conséquence de l'engagement associatif (ou professionnel dans le cas des salariés) qui leur était reconnu, voire de l'obligation dans laquelle pouvaient être certaines structures vis-à-vis du Conseil Général en raison d'une contribution financière qu'il leur apportait. Or cela ne s'est pas produit.

### **Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation**

Si l'on s'en tient aux publics jeunes visés par l'expérimentation, le choix initial était qu'ils soient le plus diversifiés possibles du point de vue des âges, de leurs origines sociales (avec une priorité donnée aux jeunes « *les moins favorisés* »), de leurs formations et de leurs types d'engagement.

Rappelons aussi que les jeunes ciblés se répartissaient en deux cercles : le premier devait être constitué par ceux qui seraient associés dès le début de l'expérimentation à l'élaboration du passeport (les « jeunes experts ») ; le second était défini comme celui des jeunes ayant (ou ayant eu) un engagement et qui pourraient donc être concernés par l'utilisation du passeport. En définitive ce deuxième cercle a pu être parfois compris comme l'ensemble des jeunes d'un territoire, dans la mesure où la manière d'entendre l'engagement était assez vague pour permettre de considérer que tout jeune avait dû avoir l'occasion de faire l'expérience d'un engagement – et qu'à ce titre s'était révélées des compétences valorisables.

Pour ce qui concerne le premier cercle, des jeunes experts, il n'a été procédé à aucune caractérisation. Il semble qu'il y ait eu peu de diversité en matière d'affiliation à telle ou telle structure au sein d'un territoire, et que ce ne soit pas par l'intermédiaire des différents

membres du GEA que furent recrutés ces jeunes experts. Ils furent plus souvent réunis par le référent local parmi les jeunes qu'il connaissait lui-même.

Mais l'évaluateur n'a pas pu avoir connaissance ne serait-ce que des âges de ces jeunes. Il peut faire l'hypothèse que la moyenne d'âge était plutôt basse parce que les plus jeunes étaient plus facilement mobilisables, mais il n'a pu le vérifier.

## **Adhésion du public ciblé au dispositif**

### *Les jeunes*

Les éléments dont dispose l'évaluateur pour apprécier l'adhésion des jeunes et notamment des jeunes experts à la démarche d'ensemble du Pass'Engagement demeurent indirects ; ce sont des propos et des comportements rapportés par les personnes qui animaient leurs réunions. Il en ressort que les jeunes qui s'étaient engagés à participer à l'élaboration du passeport, vis-à-vis de leur référent local, souvent un animateur, une animatrice jeunes, ont eu une participation régulière, avec une implication moyenne. Ils paraissent avoir souvent été séduits par l'idée de pouvoir bénéficier d'une attestation officielle pouvant avoir une certaine valeur dans une recherche d'emploi plus ou moins proche ou lointaine, bien que l'objet de cette attestation soit resté très imprécis – approximativement on dira qu'elle a été comprise comme portant sur la « bonne conduite » du jeune, son savoir-être.

En revanche, ils ne le sont pas appliqués à eux-mêmes jusqu'au bout le travail d'auto-évaluation de ses compétences, telles qu'elles se trouvaient énumérées dans le passeport, (quand ils s'y sont essayés). Et ils n'ont pas demandé à obtenir l'attestation d'engagement signée par le Président du Conseil Général.

Quant aux quelques autres jeunes interrogés auxquels avait été présenté le Passeport de l'engagement, ils ont en général manifesté une curiosité distanciée en n'envisageant pas d'emblée d'en faire usage. On soulignera aussi, que pour ces jeunes, le Pass'Engagement se sera confondu avec le Passeport de l'engagement et par aucune autre forme de reconnaissance ou de valorisation de leurs engagements – ce qui supposait au préalable que leur soit proposée une compréhension de la notion d'engagement leur permettant de voir du sens à l'appliquer à leur propre conduite, car on ne saurait attendre qu'ils l'aient spontanément.

### *Les adultes médiateurs « accompagnants »*

Du côté des personnes sollicitées pour participer aux GEA, on a vu qu'elles n'étaient pas *a priori* dans une disposition d'attente vis-à-vis du dispositif Pass'Engagement, et même qu'elles manquaient d'informations sur les raisons pour lesquelles elles étaient invitées à devenir membres d'un GEA. Dès lors un malentendu a perduré dans ces groupes sur la finalité qui justifiait leur présence. Était-elle centrée sur la seule utilisation du passeport de l'engagement, encore en gestation ? En ce cas, il s'agissait de savoir si les uns et les autres étaient prêts à guider des jeunes dans l'établissement de leur bilan de compétences, et en attendant, de vérifier que les uns et les autres avaient des compréhensions compatibles de l'engagement des jeunes ? Ou était-elle de concevoir des projets d'actions concertées au niveau du territoire pour susciter de nouveaux engagements de jeunes ? Mais il aurait fallu pour cela que les participants soient convaincus de l'intérêt d'une coopération entre les

structures qu'ils représentaient, et que peut-être un travail préparatoire soit fait pour les y amener.

La mise en sommeil des GEA avant le terme de l'expérimentation manifeste clairement que l'adhésion des personnes qui ont été sollicitées pour y participer n'a pu être trouvée.

## **ii. Les effets du dispositif expérimenté**

### **Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire**

Dans la mesure où l'expérimentation a produit un « passeport de l'engagement », document dont un certain nombre de jeunes ont pu prendre connaissance, mais sans en faire usage, on ne saurait parler d'effets sur le public cible des jeunes ayant un engagement, auxquels devait être offerte l'opportunité de valoriser les compétences qu'ils y ont acquises.

Quant aux personnes qui ont participé aux GEA, même si l'on ne peut dire qu'elles ne demeurent pas intéressées par le principe d'une valorisation de l'engagement des jeunes pouvant s'appuyer sur le Passeport de l'engagement, elles n'ont pas manifesté le souhait que se poursuive l'expérience de ces groupes locaux d'échanges et d'accompagnement des jeunes ayant des engagements, ceux-ci ayant cessé de se réunir avant la fin de l'expérimentation.

### **Effets attendus et effets induits/inattendus**

Les porteurs du projet, du côté du Conseil Général comme de celui du CRAJEP, s'étaient davantage donné pour objectif de mobiliser des moyens que de parvenir à des résultats, dans le délai imparti pour l'expérimentation. En effet, une fois réalisé le passeport de l'engagement, et constitués des réseaux locaux censés le promouvoir auprès des jeunes, un délai paraissait nécessaire pour qu'un nombre suffisant de jeunes le remplissent jusqu'au point de faire une demande d'attestation de leurs engagements auprès du Président du Conseil Général. Après cela seulement il pouvait être envisagé, du moins du point de vue des porteurs du projet, que la délivrance de ces attestations puisse trouver un écho médiatique incitatif pour que d'autres jeunes en retirent une motivation à s'engager eux-mêmes.

Néanmoins, les premiers effets attendus ne se sont pas produits, à savoir que se produise une mobilisation d'acteurs locaux prêts à encourager les jeunes à se saisir du passeport, et qu'ils les aident à faire un bilan de leurs compétences éprouvées dans leur engagement. De même les premiers essais de diffusion du passeport auprès de jeunes n'ont pas suscité d'envie de leur part de le remplir et de rechercher des conseils pour le faire.

Ont été déjà évoquées les raisons, relatives au fonctionnement du projet, pour lesquelles les réseaux locaux sous leur forme de groupes d'échanges et d'accompagnement n'ont pas réellement commencé à fonctionner, comme celles qui ont pu créer des malentendus chez les jeunes. On verra aussi plus loin que le document lui-même du passeport, s'il a le mérite d'exister aux yeux des porteurs du projet, peut laisser sceptique sur son caractère opérationnel. Toutefois, on cherchera au préalable à préciser un certain nombre de pré-supposés du projet qui n'ont pas été explicités et qui ont pu induire des attentes qui, à notre sens, ne pouvaient aboutir.

### *L'engagement sensible à la récompense ?*

Ainsi en est-il du postulat selon lequel l'engagement des jeunes méritait une valorisation extrinsèque, une reconnaissance par des tiers, sans s'interroger sur l'existence éventuelle d'une valorisation produite au sein de l'agencement relationnel dans lequel s'inscrit un engagement (et en ce cas sur la compatibilité des deux types de valorisation). Ce postulat s'est traduit principalement par le projet de délivrer une attestation d'engagement portant un sceau officiel, la signature du Président du Conseil Général en l'occurrence (celle-ci étant cependant conditionnée par une démarche réflexive du jeune sur les compétences qu'il aurait acquises). Il devait avoir aussi une seconde traduction, celle d'une mise en valeur cette fois d'exemples d'engagements de jeunes : de ceux qui étaient distingués par cette attestation, mais également de jeunes distingués à travers l'exposition de leur action. Cela devait se faire à l'occasion de manifestations départementales (les Trophées de l'Engagement), ou organisées à une échelle territoriale plus limitée.

N. Bellaoui, vice-présidente de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), s'interroge dans un éditorial de son magazine : « *l'articulation entre valorisation des compétences et employabilité, lorsque l'on pense aux bénévoles éloignés du travail, pose la question de l'instrumentalisation du bénévolat et interroge le désintéressement* »<sup>11</sup>. Ce propos est en résonance avec une observation bien établie par la psychologie sociale (quoiqu'insuffisamment connue) qui a montré qu'à l'inverse des apprentissages par renforcement, où la récompense produit des effets qui lui sont proportionnés, l'engagement peut être perturbé par une sur-justification : « *l'intérêt intrinsèque d'une personne pour une activité peut être diminué lorsque l'on induit la personne à effectuer cette activité dans un but explicitement extrinsèque* » (Lepper, Greene et Nisbett, 1973). L'explication en a été fournie dès ces années 1960-1970 mettant en évidence que l'engagement traduit une recherche de cohérence, ou de consistance, d'un sujet dans ses actes successifs (Kiesler, 1971) ; ainsi, l'effet de l'engagement dans un acte est de rendre l'acte moins modifiable. Or parmi les facteurs qui déterminent la force de l'engagement, il y a la liberté de choisir du sujet, et celui-ci peut considérer qu'elle se trouve réduite s'il se voit encouragé de manière pressante.

Un principe complémentaire aurait aussi mérité d'être davantage considéré, qui porte sur l'importance, souvent surévaluée, de la motivation dans l'engagement. L'hypothèse selon laquelle l'engagement trouverait son origine dans un accord avec des arguments, des idées, dans l'adhésion à des motifs, des valeurs, a été contredite par l'observation des comportements (Lewin, 1951 ; Kiesler et Sakumura, 1966). La motivation peut accompagner l'engagement, lui donner une expression discursive, mais ne peut être considérée comme la cause de l'engagement (un engagement peut être tenu alors même qu'il paraît en contradiction avec des motivations du sujet, et le renforcement de la motivation ne se traduit pas par une consistance plus forte de l'engagement). Howard S. Becker a pour sa part expliqué ces observations par un « pari adjacent » que fait le sujet et qui fonde la cohérence de sa conduite dans la durée (Becker, 1960).

---

<sup>11</sup> Edito du dossier « Compétences bénévoles, faut-il les valoriser ? », in La vie associative n°16, novembre 2011.

### *La réciprocité de l'engagement et de la reconnaissance*

Paraît plus féconde la compréhension de l'engagement comme manifestation d'une interrelation sociale où d'emblée reconnaissance et engagement fonctionnent comme deux moments d'un système d'échange réciproque : « *la reconnaissance ne devient effective, au-delà de la parole et du regard premiers, que si elle se cristallise en un ensemble de promesses, de dettes, d'engagements...* ». Autrement dit l'engagement trouve sa consistance dans un rapport social assurant la circulation des dons et des contre-dons (Lazzeri et Caillé, 2004). En effet, « *l'intention qui fait le don, c'est la visée d'une reconnaissance entrecroisée de soi et de l'autre* ».

Mais si l'on est ainsi attentif à ce lien nécessaire qui associe engagement et reconnaissance, il importe alors de considérer aussi que la reconnaissance peut s'appréhender dans trois champs distincts de relations tels que les a catégorisés Axel Honneth (2000) : celui de l'intimité des relations avec des proches où l'importance donnée à la singularité de la personne autorise celle-ci à affirmer une confiance en soi ; celui, juridique et politique, qui se formule en termes de droits et de libertés, voire de capacités, est le registre de ce que chaque individu partage en commun avec les autres, la reconnaissance prenant alors la forme du respect de soi par les autres et donc à ses propres yeux ; celui enfin relatif aux activités individuelles qui s'inscrivent dans l'environnement social, en tant que travail ou sous d'autres formes non rémunérées, et qui procurent une estime de soi fondée sur la conviction de l'utilité sociale de son action.

Par ailleurs, ces différentes formes de reconnaissance ne s'obtiennent pas forcément aisément, ou même peuvent être déniées. Cette façon de considérer l'engagement tantôt comme quête de reconnaissance, tantôt comme une obligation due pour la reconnaissance qui vous est accordée, permet dès lors de rendre compte d'une dimension que l'on tend volontiers à occulter lorsque l'on vante aujourd'hui les mérites de l'engagement, celle de la rivalité et du conflit. Mais s'est-elle réellement effacée avec la marginalisation de l'engagement militant, et peut-on négliger qu'elle puisse caractériser un engagement, que celui-ci puisse être contestataire ou revendicatif ? De tels cas illustrent du moins la difficulté de les prendre en compte dans une démarche de valorisation par une attestation d'engagement alors que la lutte pour la reconnaissance demeure encore le moteur possible d'un engagement.

Sans doute peut-on considérer que le rapport étroit existant entre engagement et reconnaissance a été identifié par les porteurs de l'expérimentation du Pass'Engagement qui peuvent exciper que la valorisation de l'engagement constitue le fondement de ce projet. La difficulté qui semble avoir tout de même été sous-estimée est que cette reconnaissance se manifeste *a posteriori* (par l'attestation) et qu'elle porte sur l'idée générique de l'engagement plus que sur ses formes concrètes. Or celles-ci peuvent demander un effort, de la part de la société des adultes, pour adopter un regard tolérant sur les activités qui en résultent et pour les admettre en effet comme des manifestations d'engagements. On pouvait imaginer que ce serait notamment l'un des objectifs à atteindre par les GEA, alors que ce sujet a manifestement été évité (l'évaluateur avait proposé en comité de pilotage que les GEA procède à une recension des formes d'engagement identifiables dans chacun des territoires, à transcrire sur une fiche de saisie des projets correspondants, mais quoiqu'acceptée, la proposition n'eut pas de suites).

En outre la distinction entre reconnaissance par le groupe, le collectif, l'association dans lesquels s'inscrit l'engagement (en le précédant et l'accompagnant) et reconnaissance publique externe, voire institutionnelle, n'a pas été appréhendée. Cela s'est traduit par la contraction opérée entre reconnaissance (entendue comme identification réciproque mais aussi comme gratitude) et valorisation (connotant renforcement et récompense par un tiers) de l'engagement. Or si celui-ci peut en effet être reconnu, la valorisation s'applique mieux à des actions et à leurs résultats qu'à l'engagement lui-même qui en permet la réalisation, et la reconnaissance des sujets qui les ont mis en œuvre passe davantage par la valorisation de ce qu'ils ont fait que de ce qu'ils sont.

### *Valoriser les compétences acquises de manière non formelles*

L'autre face du postulat selon lequel l'engagement méritait une valorisation externe (et que ce serait un encouragement à l'engagement d'autres jeunes) fut de fonder cette distinction d'un jeune sur la mise en évidence, pour lui et pour autrui, des qualités, dispositions et compétences manifestées dans les actions qu'il a menées ou auxquelles il a contribué. Ainsi un engagement (entendu à la fois comme décision déterminant une cohérence dans la conduite de ses actes, et comme l'ensemble des actions ainsi menées) s'avèrerait être l'occasion pour un jeune de mettre en œuvre des compétences dont il dispose déjà, sans forcément en avoir conscience, ou qu'il a acquises sans le savoir. Et le rôle de ceux qui s'estiment avoir une responsabilité à l'égard des jeunes serait de donner une visibilité aux ressources cachées de ces jeunes.

Si cette représentation de ce qu'est censé produire tout engagement a pu paraître évidente aux porteurs du projet d'expérimentation, elle demande tout de même à être approfondie. Il est à cet égard significatif qu'ait été écartée l'idée que l'engagement pouvait être le cadre d'un apprentissage réfléchi de compétences nouvelles auxquelles le jeune va se former (de manière non formelle mais parfois aussi en suivant des stages), de son initiative ou parce que cela est exigé de lui pour pouvoir remplir telle fonction. Ainsi, dans le passeport de l'engagement, n'est-il prévu nulle part que le jeune puisse faire état des formations qu'il a suivies ou des personnes auprès de qui il s'est formé à une compétence donnée.

Cette focalisation sur les acquis tacites ressortant de l'engagement résulte à notre sens d'une assimilation discutable entre la valeur humaine reconnue aux personnes dans leur individualité et la considération que mérite ce qui a pu être appris hors de cadres de formation institués – mais qui ne sont pas pour autant inconscients, car c'est bien la pratique réflexive qui distingue l'expérience produisant du savoir de celle qui n'en produit pas. De cette ambiguïté non levée résulte le choix d'attester d'un engagement générique (et non des compétences), simplement conditionné à des références d'engagements particuliers. Mais à la mention qui en est faite sur la page récapitulative du passeport est aussi adjointe une démarche d'identification de compétences – dont il importe juste qu'elle ait eu lieu – qui fonctionne davantage comme un filtre sélectif préalable (cf. infra : « ce qui peut être attesté ») que comme une mise en valeur de compétences particulières produites par l'engagement.

### *Répertoire des compétences ou des dispositions ?*

En outre, une seconde ambiguïté redouble la première, celle produite par l'usage de la notion de compétences pour désigner les qualités et dispositions que se reconnaissent les jeunes et qui leur paraissent utiles, sinon nécessaires, dans l'exercice d'activités relevant



d'un engagement, sans être pourtant forcément spécifiques à des situations d'engagement. Sans doute était-ce induit par la présentation officielle du passeport et de l'attestation d'engagement, qui soulignait qu'ils devraient procurer aux jeunes qui en feraient état un avantage sur le marché de l'emploi. Mais identifier des compétences valorisables sur le marché du travail et procéder à leur bilan suppose une méthodologie qui, dans le monde du travail, s'est professionnalisée. Cela suppose en effet, outre un savoir faire dire et faire se remémorer, une attention précise portée aux activités auxquelles doivent pouvoir être référées les compétences.

Et de fait, ce qui fut tenté, à travers l'élaboration avec des jeunes d'un répertoire de « compétences », fut davantage l'établissement de quatre listes de dispositions personnelles parmi lesquelles les jeunes devaient pouvoir identifier celles dont ils avaient pu faire la démonstration à des degrés variables (de « un peu » à « tout à fait »). Une telle démarche s'appuyait sur l'idée qu'un jeune a besoin, pour trouver sa place socialement et professionnellement, non seulement de connaissances et de savoir-faire techniques, acquis dans un cursus de formations instituées, mais aussi d'une confiance en soi fondée sur une conscience intime de sa valeur. À cet égard, l'expérience de l'engagement est censée offrir un cadre propice à la construction d'une identité s'assurant d'elle-même, sans qu'en soient explicitées les raisons : est-ce parce qu'un engagement suppose une décision volontaire, pouvant se développer en capacité d'auto-direction ? Et la spécificité qu'offre ce cadre de l'engagement correspond-elle à des capacités elles-mêmes spécifiques ou à un domaine d'application particulier pour des compétences pouvant s'appliquer dans d'autres contextes ? Le choix de ne pas tenter de définir des critères de l'engagement, déjà relevé, ne permet pas de répondre à ces questions.

Mais il apparaît particulièrement préjudiciable, pour la mise en évidence de ces capacités propres à soi, spécifiant une personnalité – le cas échéant malgré des échecs scolaires –, qu'ait été écartée l'explicitation des activités sur lesquelles s'exerçaient ces capacités. On en trouvait pourtant l'exemple dans le passeport de l'engagement d'Envie d'agir dont celui du Pass'Engagement était censé s'inspirer. L'un des enseignements que l'on retire de la théorie du sentiment d'auto-efficacité (ou de compétence personnelle) développée par A. Bandura (2003), est que cette conviction constitue un déterminant puissant de la réussite d'une action, mais aussi qu'elle ne prend de sens que dans un cadre d'activité clairement circonscrit.

À l'inverse, vouloir « *prendre ses responsabilités* », « *partager et être solidaire* » peuvent être affirmés et reconnus comme des vertus et à ce titre avoir un caractère général pour s'appliquer en toute circonstance. On ne saurait, toutefois, les confondre avec des capacités, qu'on met en œuvre et dont on mesure alors la pertinence au vu de leurs résultats (et autant que possible répétés). Or cette distinction méthodologique, entre l'ordre des qualités éthiques et celui des qualités efficientes, méritait d'être explicitée pour être expliquée aux jeunes invités à s'interroger sur leurs capacités et leurs compétences, dont il s'agissait d'établir le bilan.

#### *Une pertinence du Passeport non éprouvée*

Au premier abord, on peut considérer que l'expérimentation a au moins réussi à produire un document, le Passeport de l'engagement, qui semble répondre au cahier des charges : il doit permettre d'identifier des compétences ou des qualités dont les jeunes qui le rempliront estimeront qu'ils les possèdent, selon des degrés en progression ; ils pourront aussi y



collecter des signatures de personnes garantes de leur engagement dans des situations déterminées ; et leur passeport comportera une attestation d'engagement pouvant porter la signature du Président du Conseil Général. Mais l'expérimentation s'est pratiquement arrêtée à la composition de ce document, car elle n'a pas permis d'observer comment les jeunes s'approprièrent ce support et en tiraient parti (alors qu'une version à peu près stabilisée était disponible au début de la seconde année). Et il est loin d'être acquis que les jeunes en fassent usage et que cela débouche effectivement sur des signatures attestant d'un engagement et que celui-ci est bien fondé.

L'interrogation concernant son usage peut être portée sur les conditions dans lesquelles le public auquel ce passeport était destiné s'est vu présenter la démarche d'auto-évaluation des compétences acquises au titre d'expériences d'engagement. Mais au préalable elle appelle un examen de son organisation et de sa fonctionnalité.

Rappelons que le projet déposé prévoyait de « *co-élaborer un référentiel des compétences acquises* », au sein d'un groupe de travail réunissant des jeunes et des membres du réseau réuni dans les GEA – c'était l'une des originalités du projet. Puis, à partir de la détermination de ce répertoire, l'objectif était de « *personnaliser* » un Passeport de l'engagement « *sur la base du modèle Jeunesse et Sport, à ce jour insuffisamment connu, et des certificats de l'engagement* »<sup>12</sup>. Or manifestement le Passeport de l'engagement « *Envie d'agir* », présenté comme la référence de l'instrument à réaliser dans le Bas-Rhin, a été peu étudié, pas plus que d'autres documents du même type. Et bientôt s'est imposée l'idée de produire un document original trouvant sa légitimité dans le fait que le « *référentiel des compétences* » sur lequel il était construit avait été défini avec des jeunes.

Il est indéniable que la consultation de jeunes a eu lieu sur ce qu'eux-mêmes estimaient avoir appris à faire et à être dans leurs expériences d'engagement. Puis une fois constituée la liste de toutes les capacités et qualités que ces jeunes avaient identifiées, la difficulté a résidé dans leur traduction dans un registre de compétences et leur ordonnancement. Mais plutôt que d'opérer cette reformulation et cette organisation, puis d'en vérifier la compréhension par ces jeunes, le parti pris fut de respecter le discours des jeunes dans sa variété, voire de les inciter à le diversifier davantage. Et au lieu d'utiliser la notion de compétences comme une catégorie structurante permettant d'opérer des rapprochements et de mettre en évidence la spécificité de la compétence en tant que pouvoir éprouvé en actes efficaces, le terme a été retenu pour qualifier toutes les représentations formulées par ces jeunes, de traits de personnalité ou de comportements associés à un engagement.

#### *Un outil d'autoévaluation peu probant*

Ainsi trouve-t-on énumérée, dans le Passeport du Pass'Engagement, une liste de 55 compétences (non exhaustives), quand celui d'Envie d'Agir en compte 14 (dont il donne une définition de une à trois lignes). Ces compétences sont réparties entre quatre classes d'inégale importance : personnelles (19), techniques (15), sociales (12) et civiques (7).

Dans la première classe on trouve des traits de personnalité (« *Je suis réactif* », « *Je suis déterminé* », « *J'ai confiance en moi* »), mais aussi une formulation que l'on peut entendre comme une définition de la notion même de compétence (sans en être une) : « *Je suis*

---

<sup>12</sup> Il était encore souligné : « *il ne s'agit pas ici de développer un nouvel outil, mais de donner corps au passeport (ou livret) de l'engagement, en adaptant les documents existants* ».

*reconnu(e) par les autres à travers ce que je fais* » (à laquelle fait écho plus loin : « *Je sais ce que je suis capable de faire* » et « *Je sais parler de moi, de ce que je fais* »). La seconde classe, qui devrait recenser « *ce que je sais faire, ce que je peux apporter* », ne fait pas de distinction, par exemple, entre des compétences fondées sur des habiletés ou sur des connaissances spécifiques : et elle ne permet pas d'en préciser le domaine ; en outre elle peut reprendre une qualité figurant déjà dans la première classe (« *Je sais m'adapter aux situations, aux personnes* », après « *Je m'adapte à de nouvelles situations* »), ou anticiper sur les compétences sociales (« *Je sais dire les choses en m'adaptant à la personne, en la respectant* »). Dans la troisième classe, sous-titrée « *les autres et moi* », revient d'évidence l'expression « *Je sais partager* », mais l'item « *Je peux montrer que c'est possible d'être engagé* » devrait laisser perplexe le jeune arrivant à cette compétence pour laquelle il va indiquer s'il la maîtrise plus ou moins (item renforcé par le suivant : « *Je peux être un exemple* »). Enfin la dernière classe, sous-titrée « *comprendre la société et agir* », en voulant faire ressortir des dispositions à l'égard de « l'autrui généralisé » et non plus des autres particuliers, donne une place importante à l'affectif (« *J'ai envie d'aider...* », « *Je ressens une responsabilité...* ») dont le pouvoir d'efficience mériterait d'être discuté.

La distinction entre ces quatre domaines de compétences permet sans doute d'opérer un classement dans la trop longue liste d'items retenus (à moins de considérer que ceux-ci auraient avant tout pour justification d'illustrer ces quatre domaines de compétences). Mais le résultat qui en ressort est que l'on a évité de référer les compétences à des types d'actions qui mobilisent des compétences appropriées. La classification retenue par le Passeport Envie d'agir (Accompagner, Animer des activités, Communiquer... Négocier, Organiser...), pouvait certainement être traitée différemment, faire l'objet de davantage d'illustrations, mais il est surprenant qu'il y ait eu un si grand écart avec le document qui était censé servir de référence. En outre les jeunes auxquels il a été proposé de remplir ce Passeport du Pass'Engagement ne paraissent pas avoir été convaincus par ce choix de privilégier la démarche introspective focalisant l'attention sur le « Je » et ses pouvoirs, plutôt que sur la conscience d'avoir été efficace dans une action qu'ils ont menée et de pouvoir l'être encore dans une situation analogue.

#### *Le défaut de méthodologie pour les accompagnants de jeunes*

Le changement profond opéré dans la manière dont ont été présentées et formulées les compétences aurait mérité d'être justifié de façon circonstanciée pour déboucher sur une explicitation du rôle de l'accompagnant et de ses limites : la partie correspondant à la description des compétences que se reconnaît le possesseur du Passeport ne prévoit pas qu'il soit fait mention d'un accompagnement dans l'analyse des expériences faites par le jeune (ce qui ne signifierait pas forcément une caution donnée par l'accompagnant à l'évaluation du degré de maîtrise de chaque compétence renseignée dans le Passeport).

La signature de tiers n'apparaît que si le jeune a cherché à faire attester un engagement effectué dans une association ou un organisme, sur une page du Passeport où l'activité correspondante peut être succinctement indiquée. L'existence de la ou des personnes qui ont aidé le jeune à effectuer son bilan de compétences n'apparaît pas et *a fortiori* ses ou leurs conclusions. Or s'il semble évident que l'établissement d'un bilan de compétences pour des personnes en réorientation professionnelle requiert l'intervention d'un médiateur professionnel, on conçoit malaisément que des jeunes puissent procéder seuls pour s'évaluer eux-mêmes. Ils ont tout autant besoin de quelqu'un sachant structurer leurs

interrogations sur eux-mêmes, mais qui soit aussi informé de ce que peuvent attendre des tiers auxquels seraient présentées les conclusions de cette co-évaluation des compétences. Et si l'on attend que des personnes volontaires et non formées à cela puissent tenir cette fonction d'interlocuteur du jeune, cela requiert de leur exposer ce qu'implique leur intervention de manière à être en cohérence avec la manière dont le Passeport a été conçu.

Or il faut bien faire le constat que ce document annoncé à de nombreuses reprises (« guide » ou « kit de l'accompagnateur ») n'a pu aller plus loin qu'un feuillet de présentation générale du Pass'Engagement et de l'avantage que pourrait retirer un jeune qui ferait l'effort de remplir le Passeport.

### *Ce qui peut être attesté, l'engagement ou des capacités ?*

Dans le projet initial figurait le principe de la délivrance par le Président du Conseil Général, aux jeunes qui le demanderaient, d'un certificat d'engagement. Là également était fait référence au Passeport Envie d'Agir, mais une différence majeure les distingue. Les certificats portant le logo de Jeunesse et Sports sont censés être établis pour une action définie (qui est décrite, comme le sont les compétences manifestées à cette occasion) et un même jeune pourrait se faire établir plusieurs certificats d'engagements. En outre ceux-ci ne portent pas la signature d'une autorité administrative en sus de celle du responsable auprès de qui le jeune a exercé son engagement.

Inversement, dans le cadre du Pass'Engagement, l'attestation d'engagement est unique et globale, et elle est signée par le Président du Conseil Général. Il est d'ailleurs à noter que la demande qui lui est ensuite adressée par le jeune, pour obtenir son attestation d'engagement, n'est accompagnée que par un tableau récapitulatif des engagements attestés par des adultes, mais non par un document de synthèse des compétences dont le jeune estime avoir fait preuve. Toutefois, la phase de recension des compétences acquises peut être considérée comme un préalable, éventuellement sélectif, pour qu'une personne puisse attester que le jeune a eu tel engagement particulier au sein d'une association ou d'une structure donnée – donc après avoir aussi été l'accompagnant du jeune dans l'établissement du bilan de ses compétences.

Sur ces points également il eut été opportun que soit expliqué, dans le document méthodologique qui n'a pu avoir une forme développée, quelles furent les raisons qui ont présidé à ces choix dont le sens ne va pas de soi. Le caractère officiel que prend un document signé par un président de Conseil Général peut être source d'ambiguïtés dans la compréhension qu'en auront les jeunes qui pourront avoir des attentes excessives quant à l'attention que pourront y apporter des responsables de recrutements. Aussi les accompagnants devraient-ils veiller à éviter les quiproquos à ce sujet.

De même, le fait qu'il y ait en quelque sorte un double usage du Passeport de l'engagement demande à être expliqué et justifié à destination des accompagnants. L'un en effet consiste à s'en servir comme support à une prise de conscience par le jeune (*a priori* dans un dialogue avec un adulte accompagnant) des aptitudes, des dispositions et des capacités qu'il a pu manifester dans ses expériences d'activités volontaires. L'autre doit permettre de donner une plus grande visibilité à l'engagement d'un jeune (pouvant s'exprimer dans un cadre d'activité unique ou pluriel), tout en lui laissant le soin de savoir valoriser les compétences qu'il a développées, mais sur lesquelles l'attestation ne prend pas position.

### *Autres effets*

Le projet prévoyait que le Passeport de l'engagement serait communiqué à des représentants du monde professionnel afin de recueillir leurs avis. Le comité de pilotage a effectivement été informé que le Conseil Général avait soumis le passeport aux Chambres consulaires et au MEDEF départemental. Il semble que ces interlocuteurs aient bien accueilli l'idée de principe de proposer aux jeunes de se constituer un passeport de l'engagement. Toutefois, ils ont insisté sur le fait que lors d'un recrutement, une attestation d'engagement ne pouvait être prise en considération, fût-elle signée par le Président du Conseil Général – ce que voulait croire certains jeunes : « *ce sera notre seul diplôme* » –, et qu'un chef d'entreprise ou un chargé de recrutement n'irait pas regarder dans le passeport d'engagement d'un jeune ; l'intérêt qu'ils pouvaient y trouver était que le jeune y apprenne à construire son image et à mieux faire valoir sa personnalité. En tout état de cause, ces observations ne paraissent pas avoir eu d'incidence sur la rédaction finale du document.

Quant à des effets induits non prévus dans l'expérimentation du Pass'Engagement mais qui auraient une valeur positive, nous n'en avons pas observés et les points de vue des personnes engagées dans sa mise en œuvre n'en ont pas fait ressortir. Quand elles ne cherchaient pas à faire valoir que l'expérimentation avait du moins pu être menée jusqu'à son terme temporel, elles ont surtout exprimé une déception pour le faible écho rencontré dans les territoires et des doutes face à l'idée qu'une valorisation de l'engagement puisse être fondée sur une autoévaluation, par les jeunes, des compétences qu'ils y auraient ainsi acquises et que cela puisse se traduire dans des formes assez manifestes pour être rendues publiques et avoir un effet de motivation à s'engager chez d'autres jeunes.

### **Gouvernance et coordinations d'acteurs**

#### *Le paradoxe d'un faible investissement territorial*

Les territoires d'expérimentation ont eu un statut insuffisamment défini. Dans le projet déposé, leur existence n'était pas réellement valorisée : lorsqu'est évoqué le sujet de la mise en réseau des personnes susceptibles de suivre et d'accompagner les jeunes dans leurs engagements, il n'est fait mention que d'un, ou du réseau au singulier (c'est-à-dire départemental). On ne peut manquer de se demander si, au fond, la place donnée à ces territoires ne se limitait pas à n'être que des zones d'observation pour l'évaluation de l'expérimentation. Et la manière dont les groupes d'échanges et d'accompagnement, les GEA, ont été formés et ont fonctionné ne peut que conforter cette hypothèse. Pourtant leur création dans chacun des huit territoires induisait logiquement qu'ils allaient constituer à tout le moins un début de réseau local, qui pouvait préfigurer, avec les autres GEA, le réseau départemental à organiser pour la phase d'extension à tout le Bas-Rhin du dispositif Pass'Engagement.

Il est surprenant de constater que la question de l'articulation locale de cette expérimentation avec l'action territoriale du Conseil Général n'ait pas fait l'objet d'une réflexion stratégique. Pourtant cela aurait paru cohérent avec la politique qu'il avait conduite jusqu'ici par rapport aux populations jeunes : depuis 2000 existe une contractualisation entre le Conseil Général et des communes ou communautés de communes, en matière d'actions en faveur de la jeunesse ; et fin 2007 avait été adopté un document cadre théorisant son action territorialisée, *l'Engagement départemental pour la*

*jeunesse*. Le quatrième de quatre grands axes politiques qui y étaient définis pour être développés dans les différents territoires du Bas-Rhin, était : « *soutenir l'engagement et la participation des jeunes* », précisément. Donc l'objectif semblait bien être non seulement d'avoir une action départementale globale en faveur de l'engagement des jeunes, mais qu'elle soit aussi en résonance avec des actions locales à concevoir de façon concertée entre la collectivité départementale et les collectivités locales.

Ainsi, lors du choix des huit territoires, il avait bien été tenu compte de l'existence de cette contractualisation, et les limites des zones d'expérimentation retenues correspondaient à celles de ces circonscriptions institutionnelles<sup>13</sup>. Les conseillers généraux élus sur ces territoires ont été consultés sur le choix des zones d'expérimentation, ainsi que les maires ou présidents de communautés de communes concernés, et leur accord a été demandé<sup>14</sup>. Pourtant aucune articulation n'a été recherchée avec les actions locales menées en direction des jeunes, il n'a pas été envisagé que l'application locale du projet Pass'Engagement soit mise à l'ordre du jour des instances de pilotage des Contrats ou Projets territoriaux de la jeunesse (ce ne fut évoqué comme une éventualité qu'à mi-parcours de l'expérimentation, et sans qu'il y ait eu de suites). Cela traduit vraisemblablement une compréhension de la fonction de ces groupes locaux d'échanges et d'accompagnement dont on attendait qu'ils soient moins des espaces de concertation pour agir auprès des jeunes que des occasions de se réunir pour une formation réciproque sur le thème de la valorisation des engagements juvéniles à partir de l'exposition de leurs compétences. Seule en effet la première conception aurait justifié une plus forte implication des responsables de la politique jeunesse du territoire pouvant aller jusqu'à une délégation opérationnelle pour la mise en œuvre locale du Pass'Engagement. Et le choix de fait pour la seconde conception a réduit l'intérêt que pouvait avoir la participation à ces groupes d'échanges sans visées opérationnelles.

La composition des GEA ne s'est pas faite non plus de façon concertée avec les représentants du CRAJEP qui allaient animer ces groupes, elle n'a été conduite que par des fonctionnaires du Conseil Général. En outre ces animateurs n'ont pas été destinataires des informations disponibles sur les caractéristiques sociodémographiques des territoires sur lesquels ils devaient intervenir, ni sur celles du réseau associatif qui y existait, ni sur la politique jeunesse qui y était menée (et qui s'appuyait, dans le cas où il y avait un contrat territorial de la jeunesse signé ou en projet, sur un « diagnostic jeunesse » réalisé par un consultant). De leur côté, les animateurs du CRAJEP ne semblent pas avoir jugé utile de disposer de ces diverses informations et ne se sont donc pas préoccupés d'y avoir accès.

### *Une répartition des rôles peu efficiente entre les acteurs mobilisés*

Ce faible investissement des territoires en tant que réalité sociopolitique – sur laquelle le Conseil Général ne peut prétendre avoir une emprise directe sans empiéter sur les compétences des collectivités locales – a eu pour conséquence que les « référents locaux » avaient une mission peu précise et des capacités d'action très limitées. Le choix de ces

---

<sup>13</sup> Sur les 8 territoires, 5 avaient signés un Contrat (ou un Projet – appellation qui prévalait jusqu'en 2008) territorial de la Jeunesse ; seuls faisaient exceptions les 2 quartiers de Strasbourg et une intercommunalité rurale dont l'un des conseillers généraux était aussi le président de la commission jeunesse du Conseil Général quand le projet d'expérimentation fut déposé.

<sup>14</sup> Une communauté de communes a d'ailleurs refusé que l'expérimentation ait lieu sur son territoire, et elle fut remplacée par une commune de l'agglomération strasbourgeoise.

personnes a résulté d'accords passés par le Conseil Général, soit avec des structures d'animation au financement desquelles il concourrait par ailleurs déjà au titre de sa politique jeunesse (centres socioculturels, fédération départementale des MJC), soit avec des maires. Le rôle de ces référents semble avoir été essentiellement de faciliter les communications entre le fonctionnaire du Conseil Général, l'animateur du GEA et les personnes sélectionnées pour assister au GEA, ou les jeunes disposés à participer au groupe de « jeunes experts ».

On ne saurait dire non plus que les animateurs de GEA étaient investis d'un rôle de pilotage de l'expérimentation au niveau local. Ils paraissent l'avoir envisagé initialement, mais outre qu'ils n'ont pas eu de rôle dans la composition des membres des GEA, toutes les invitations étaient adressées depuis le Conseil Général (et arrivaient souvent à des dates trop proches des réunions, a-t-on dit). D'autres éléments dont nous n'avons pas eu connaissance ont pu aussi compter, mais bientôt les animateurs du CRAJEP se sont cantonnés dans une fonction d'animateurs de réunion (des GEA et des groupes de jeunes). Il est à noter également que ces 3 animateurs se concertaient peu entre eux, selon leurs propres dires, et n'ont donc pas cherché à peser collectivement pour que leur soit reconnue une plus grande responsabilité sur leurs territoires d'intervention.

En appui aux référents locaux et aux animateurs des GEA, tout en étant des relais d'information vis-à-vis des fonctionnaires du service Jeunesse au siège du Conseil Général, les conseillers jeunesse, chargés de mission de ce service auprès des collectivités locales, ont parfois contribué de façon active à l'animation des GEA mais parfois y ont plutôt assisté en observateurs. Car là également leur rôle était insuffisamment déterminé.

#### *Une conduite de projet peu assurée*

Or cette absence de chef de file opérationnel, manifeste à l'échelon local, s'est retrouvée à celui du département. Même si le projet fut rédigé en commun entre le Conseil Général et des représentants du CRAJEP, et même si, la première année, aucune décision ne semble avoir été prise par la direction de la Jeunesse et des Sports du Conseil Général sans avoir consulté les membres du CRAJEP, une timidité dans la prise de responsabilité fut récurrente. Cela semble pouvoir s'expliquer par le fait que la personne qui assurait au départ la mission de chef de projet au sein de la direction de la Jeunesse et des Sports, dut se retirer pour occuper de nouvelles fonctions et être remplacée, comme chef de projet, par le directeur lui-même (assisté de deux fonctionnaires); et de leur côté les représentants du CRAJEP n'avaient pas jugé nécessaire de désigner un correspondant au chef de projet, tout en voulant être associés à toutes les décisions relatives au pilotage de l'expérimentation.

L'effet majeur de ce mode de fonctionnement fut l'absence d'anticipation sur l'évolution du dispositif. Elle aurait supposé de prévoir le déroulement pratique souhaité, en évitant de se donner des objectifs intermédiaires irréalisables, mais en se donnant des indicateurs d'alerte si l'on s'écartait des prévisions, et d'être capable d'imaginer rapidement des ajustements à opérer, ainsi que de rendre opérationnels sans délai les choix arrêtés. On a assisté au contraire à une volonté, partagée, de s'en tenir avec constance aux choix opérationnels de départ, exception faite des reports pour la date des Trophées de l'engagement, et de la décision unilatérale, prise début 2012 par la direction de la Jeunesse et des Sports, de mandater la fédération des MJC pour faire connaître le passeport de l'engagement sur l'ensemble du département, ce qui se fit à l'automne suivant – conduisant à l'enlisement de l'expérimentation, les autres partenaires du CRAJEP s'estimant dès lors marginalisés par cette décision.



Sans doute faut-il aussi prendre en considération les logiques institutionnelles propres qui font que la démarche de mission qui caractérise la conduite de projet a souvent du mal à trouver place dans une collectivité publique, où s'applique davantage la normativité procédurale et l'application rigoureuse de la volonté politique. Du côté des associations, le processus de prestation est plus familier et celle-ci peut aller jusqu'à la conduite de projet, quoiqu'elle comporte plus de risques que l'exécution d'une responsabilité plus limitée. Mais dans le cas précis du Pass'Engagement, le Conseil Général n'a pas proposé que l'un des représentants du CRAJEP se voit confier la mission de piloter ce projet et a préféré en garder la maîtrise directe, tout en cherchant à recueillir l'assentiment constant de ses partenaires du CRAJEP. Mais le consensus ne peut suffire à susciter une implication forte et la volonté de chacun de voir le projet réussir.

### **Conclusion de la partie et mise en perspective**

Au départ de l'expérimentation on peut relever un parti pris qui a fortement compromis les chances d'obtenir des résultats, celui de considérer qu'il existait forcément, dans un territoire quelconque et donc dans chacun des 8 retenus, des personnes ayant un engagement à vouloir favoriser l'engagement de jeunes. De là découlait d'abord que leur participation aux GEA ne poserait pas de problème, ensuite que ces personnes avaient une conception, construite à partir de leur propre expérience, de ce qu'était l'engagement d'un jeune. L'objectif en les réunissant était donc essentiellement de leur permettre d'approfondir et d'élargir leurs représentations des formes d'engagements pratiqués.

En revanche l'idée de tenter d'explicitier de manière problématisée les enjeux sociaux de l'engagement des jeunes semble ne paraître pas avoir été envisagée. Il pouvait paraître évident qu'à travers l'engagement des jeunes la société attend qu'ils y prennent leur place. Pourtant il n'eut pas été inutile, à notre sens, de s'interroger sur cette évidence dès lors que l'objectif premier de l'expérimentation était de parvenir à ce que davantage de jeunes aient des engagements ; ce qu'a fait par exemple le CESR de Bretagne dans un rapport sur les univers sociaux et culturels des jeunes et le changement de regard à promouvoir à leur égard : « À force d'incantation, voire d'injonction du style "Engagez-vous !", la société française ne serait-elle pas devenue sourde à cet autre appel des jeunes qui lui disent plutôt : "Engagez-nous !" ? » (Guillerme & Quillerou, 2011). Les références pour étayer une telle problématisation ne manque pas, telle l'analyse développée par le CNVA dans un chapitre du *Bilan de la vie associative*, en 2003 : « Jeunes et nouveaux engagés : des attentes nouvelles »<sup>15</sup>. Or au-delà de la diversité des formes d'implication civiques, sociales, communautaires, et d'une subjectivation manifestée par ce que J. Ion (2001) a appelé « *affranchissement des engagements* », les alternatives portent sur les limites posées à ce qui mérite ou non reconnaissance sociale. C'est la question posée par A. Vulbeau (2002) à partir du concept des inscriptions sociales de la jeunesse qui se partagent entre exclusion et intégration ou socialisation.

Mais si les animateurs des GEA se reconnaissaient comme des formateurs, c'était dans une démarche d'appui à une auto production qui allait faire émerger une compréhension collective du sens de l'engagement, donc en écartant la mobilisation de connaissances et d'analyses produites ailleurs. Cette orientation délibérée a ainsi conduit à n'envisager le sens

---

<sup>15</sup> Texte repris dans le n°31 de la revue Agora – Débats/ Jeunesse.

de l'engagement qu'au regard des motivations et des attentes visées à travers le fait de s'engager. En est ressortie une représentation commune et sommaire, exempte de problématisation : la visée est de pouvoir « être valorisé » et de « se construire une estime de soi », la motivation repose sur « le plaisir de vivre » et se décline selon une progression qui va de soi aux autres (« Vivre des activités intéressantes », « Apprendre, développer son autonomie », « Vivre des temps d'amitié », « Montrer ce qu'on sait faire, être valorisé », « Agir pour une grande cause, pour être fier des soi », « S'identifier à des personnes qu'on admire », selon une note des animateurs de GEA).

Si, comme on l'a vu, la conduite du projet a pu paraître déstabilisée par des aléas non anticipés, les principales raisons de l'insuccès de cette expérimentation résident dans le manque d'approfondissement des principes sur lesquels reposait le projet, et sur une approximation de méthode qui a permis d'éluider quelques questions clés. À celle qui ont été précédemment évoquées relatives à ce qui constitue un engagement et sa tenue dans la durée, le sentiment d'obligation qui le détermine, l'interaction sociale dans laquelle il prend sens, on doit encore ajouter la question opératoire du choix de la ou des cibles sur lesquelles porteraient l'expérimentation et par conséquent des modes d'intervention à adopter qui leur soient appropriés.

#### *Un manque de distinction entre les jeunes ciblés par l'expérimentation*

Peut-on éviter de déterminer, lorsqu'on est en phase d'expérimentation, quels sont les types d'engagements sur lesquels on estime possible d'avoir une action susceptible de favoriser le développement des engagements de jeunes ? En effet les choix effectués induisent des types d'intervention qui peuvent être très différents.

Il eut été possible ainsi de cibler la tranche d'âge des jeunes qui approchent de l'âge adulte, donc d'une étape de leur vie où un engagement dans un travail devient une perspective proche – de même que celle d'un engagement en couple – (Lapeyronnie, 2005). Cela ne signifie pas qu'elle se substitue à celle d'un investissement dans des activités relevant du libre usage de son temps, qui peut subsister. En revanche à cet âge, il devient rare que le jeune découvre cette forme d'engagement désintéressé, alors qu'il est vraisemblable qu'il ait pu avoir de tels engagements, et qu'ils ont été générateurs de compétences assez conséquentes pour justifier d'en faire l'inventaire. Il peut alors être intéressé de le faire dans une perspective de transfert à visée professionnelle. Or pour ces jeunes, opérer une telle conversion suppose de leur apporter un appui de méthode mobilisant des instruments d'analyse des compétences qu'ils ont acquises. Car il devient alors important de pouvoir les organiser et de savoir les présenter et les valoriser. Il n'est cependant pas certain que des bénévoles soient en capacité de leur faire faire ce travail, et qu'il ne soit pas préférable de faire appel à des professionnels sachant établir de tels bilans. Il n'est pas évident non plus qu'un livret de compétences soit le premier outil nécessaire et que le Passeport de l'engagement soit le plus opératoire pour cela, alors qu'il en existe d'autres qui peuvent être plus appropriés.

En outre, il ne faudrait pas omettre – puisque l'expérimentation s'était aussi donné l'objectif de s'adresser aux jeunes « les moins favorisés » – de considérer que cette obligation sociale de devenir un « actif » peut être parfois très difficile à satisfaire. Des stratégies plus lourdes peuvent ainsi se justifier, comme de leur ouvrir des « espaces intermédiaires », conduits par des professionnels de l'insertion (Roulleau-Berger, 2005), où ils trouvent des possibilités d'engagements qu'ils ne peuvent trouver dans les seuls emplois précaires auxquels ils ont



accès. Sans doute aujourd'hui, la possibilité pour ces jeunes de bénéficier du statut de volontaire du service civique peut-elle faire partie de ces opportunités d'accéder à de tels espaces intermédiaires. Mais il serait trompeur de prétendre leur faire croire qu'une attestation d'engagement du Conseil Général leur ouvrirait davantage de portes sur le marché du travail ordinaire.

D'autres jeunes qui se distinguent par leur maturité se caractérisent par des engagements qui ont donné lieu à des actions remarquables, exemplaires, méritant d'être valorisées en tant que telles. En ce cas, ce sera davantage l'action qu'ils ont réalisée, ou à laquelle ils ont pris part, qu'ils souhaiteront voir exposée et moins l'engagement qui aura été le leur. Et pour eux, des manifestations du type des Trophées de l'engagement peuvent avoir du sens, sous réserve que ce soit avant tout leur réalisation qui soit reconnue, voire primée.

C'est en revanche une démarche sensiblement différente que requiert une focalisation sur l'engagement des plus jeunes. Celui-ci s'inscrit dans un contexte où la perspective d'accéder à un travail professionnel est beaucoup plus lointaine, et l'alternative au libre emploi de son temps se traduisant par un engagement de leur part est celle du cadre d'activité scolaire. Il convient de noter que la population des jeunes concernés se situe alors au début de la tranche d'âge concernée par l'expérimentation, voire plus tôt encore (puisque dans le projet déposé par le Conseil Général l'âge du public ciblé pouvait commencer à 10 ans).

L'expérience de cette catégorie de jeunes concerne ce qu'on peut qualifier de micro-engagements, dont en général ils n'ont pas conscience eux-mêmes ou qu'ils ne se représentent pas sous la notion d'engagement. L'enjeu est alors de leur permettre de comprendre qu'ils agissent par engagement, et ce que cela représente comme obligation à laquelle ils se tiennent de façon volontaire ; ce qui peut être alors visé est de leur faire saisir que cet engagement, du fait de la volonté d'efficacité qu'il implique, leur offre une occasion d'apprentissage dont ils tireront profit en développant de nouvelles capacités de faire. Un passeport de l'engagement peut en effet être, en ce cas, un outil pédagogique pertinent, sous une double condition. Son usage demande d'être porté par une démarche pédagogique de découverte du processus d'engagement, et requiert donc l'intervention de quelqu'un qui remplisse ce rôle d'accompagnant. Cela induit aussi que remplir ce passeport ne soit pas une fin en soi. À cet égard, l'objectif spécifique d'identification de compétences nouvelles mérite probablement, pour ces jeunes plus juvéniles, d'être articulé à une perspective de valorisation scolaire, en particulier à la démarche construite autour du livret de compétences de l'Education nationale. Cela avait été envisagé dans le projet initial mais n'a pu être concrétisé, mais supposerait toutefois que l'on s'assure de la compatibilité des contenus du Passeport de l'engagement et du livret de compétences de l'Education nationale.

Dans le cadre précis de la mise en œuvre du Pass'Engagement, il est manifeste que c'est ce dernier volet qui est apparu central, au risque de ne toucher que les plus jeunes du public ciblé par l'expérimentation. En revanche, le Passeport de l'engagement tel qu'il a été finalisé ne paraît pas avoir une véritable pertinence pour les jeunes plus avancés en âge.

Il ressort aussi que n'a pas été bien estimée la question portant sur la temporalité de l'engagement et de la production des compétences qui peuvent lui être associées, de même que la question de l'exemplarité des engagements valorisés et de ses effets sur d'autres jeunes ainsi incités à s'engager eux-mêmes. Pour les plus âgés des jeunes, la mise en valeur des compétences qu'ils ont acquises ou des actions qu'ils ont réalisées ne saurait avoir

beaucoup d'effets sur des jeunes de leur génération qui n'auraient pas encore d'expérience d'engagements. À l'inverse, avec les plus jeunes, mener une action pour les intéresser à ce qu'est et permet un engagement trouvera une plus grande pertinence si l'on s'attache surtout à les rendre attentifs au processus d'apprentissage dans lequel ils peuvent s'inscrire plutôt que de chercher trop vite à répertorier des compétences, encore potentielles et insuffisamment référées à des actions, qu'ils révéleraient.

## **2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage**

### **i. Caractère expérimental du dispositif évalué**

Les apports de l'expérimentation paraissent avant tout consister dans la compréhension des raisons pour lesquelles les objectifs définis n'ont pu être atteints et qui ont fait que ce qui a pu être produit, le Passeport de l'engagement, semble peu opérant.

Quel sens les porteurs du projet ont-ils donné à l'expérimentation ? On pouvait l'entendre comme la mise en œuvre d'un dispositif dont il s'agissait de vérifier la pertinence, du fait qu'il apportait une réponse (éventuellement innovante) à un problème identifié. Ou c'était une mise à l'essai d'un plan d'action destiné à être étendu, et dont il fallait tester auparavant la faisabilité et l'efficacité. Dans le premier cas, cela suppose un agencement expérimental comportant une scénarisation des étapes, et des dispositions prises pour une observation de la progression de l'expérimentation et des réajustements éventuels. Dans le second on cherche à effectuer une répétition précédant la phase d'exécution, où l'on s'attachera davantage à s'assurer de la participation effective des parties prenantes et à ajuster leur rôle.

Indiscutablement, l'expérimentation du Pass'Engagement relève du second modèle et il est probable que ce choix ait induit un manque de précautions dans sa mise en œuvre. Cela s'est traduit par exemple par un pari fait sur l'adhésion attendue de la part des représentants d'associations et d'organismes en relation avec les jeunes, dans chacun des 8 territoires d'expérimentation, dont on a pu croire qu'elle serait plus spontanée. Parce que le Conseil Général y avait des relais à travers ses conseillers généraux ainsi que par l'intermédiaire des structures auxquelles il apportait par ailleurs des financements, parce que la plupart de ces territoires avaient cosigné avec le Conseil Général un contrat ou un projet territorial de la jeunesse, il n'a pas été jugé nécessaire de définir un cahier des charges des « groupes d'échanges et d'accompagnements » (précisant leur composition, leurs missions et leur mode de pilotage) et de le faire valider par les autorités locales, pas plus que cela n'a été fait pour les groupes locaux de « jeunes experts ».

Cette logique d'expérimentation répétition s'est aussi manifestée par une conviction trop assurée de la pertinence des postulats initiaux qui fondaient le dispositif du Pass'Engagement : que les compétences révélées par un engagement permettaient de fonder une valorisation publique du principe d'engagement, ou qu'une attestation d'engagement à caractère officiel serait utile aux jeunes et susciterait en outre des vocations à s'engager, mais sans doute en préalable que les jeunes avaient une claire compréhension de la notion d'engagement.

Cette logique n'a pourtant pas été complètement tenue car il eut été plus cohérent en ce cas d'appliquer une démarche intégrant une plus claire délégation de responsabilité,

notamment aux services relevant des compétences des collectivités locales et mettant en œuvre leur politique jeunesse (le plus souvent contractualisée avec le Conseil Général) ; cette délégation de responsabilité aurait aussi mérité d'être plus formellement définie avec le CRAJEP.

## **ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle**

### **Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire**

Le point de vue globalisant retenu dans ce projet pour appréhender l'engagement (toujours employé au singulier) a eu pour première conséquence de ne pas opérer de distinction au sein du public des jeunes bénéficiaires qui couvraient d'ailleurs une tranche d'âges plus étendue que ne le prévoyait l'appel d'offres puisqu'il allait de 10 à 25 ans.

Il en a été de même des acteurs sollicités dans les 8 territoires parmi lesquels ne furent pas définis une cible principale et des acteurs ayant un statut plus périphérique parce que leur intervention auprès de jeunes ne peut être qu'indirecte (telle celle d'un directeur de collège ou d'un conseiller général).

Quant aux terrains d'expérimentation, ils avaient été choisis initialement sur la base de quelques critères qui devaient les différencier (2 quartiers urbains, dont un classé en zone urbaine sensible, une commune en périphérie de l'agglomération strasbourgeoise, une commune moyenne, et quatre communautés de communes, dont 2 excentrées dans la marge vosgienne du département). Mais les données trop fragmentaires recueillies sur l'activité menée dans chacun des territoires, pour ce qui concerne aussi bien les GEA que les « jeunes experts », ne permettent aucune caractérisation de résultats locaux pouvant être mis en relation avec les spécificités de tel territoire comparativement à un autre.

### **Transférabilité du dispositif**

Il appartiendra au Conseil Général de décider s'il entend donner une suite à cette expérimentation, s'il estime opportun de mener autour du Passeport de l'engagement une campagne de communication en direction des jeunes et des associations susceptibles de les assister sur son utilisation, voire de chercher à constituer de nouveaux réseaux locaux pour développer une pédagogie de l'engagement et des apprentissages que des jeunes peuvent y faire.

Mais manifestement cette expérimentation comme telle n'a pas produit des résultats justifiant d'en proposer la transférabilité à d'autres collectivités. L'analyse même des raisons multiples pour lesquelles ce projet s'est enlisé oblige à prendre la mesure de la complexité du phénomène de l'engagement juvénile quand on veut en faire un objectif de politique publique. Il est significatif à cet égard que les responsables du projet ont dû admettre que non seulement la notion d'engagement avait un sens assez imprécis tant chez les adultes que chez les jeunes, mais que surtout ces derniers n'accordaient pas une grande importance à l'engagement dans son principe, comme peuvent le faire des adultes. Et cela a conduit à l'accent mis sur la « conscientisation » à entreprendre pour leur faire comprendre qu'ils avaient des engagements qu'en fait ils tenaient et qui leur importaient, puis aussi que ces engagements méritaient d'être connus. Ce glissement de l'idée initiale de valorisation à celle de dévoilement, de révélation a été reproduit dans la manière d'aborder les compétences résultant d'activités menées par engagement : la focalisation s'est portée sur l'émergence de

compétences éprouvées dans des engagements qui s’esquissent plutôt que sur les usages que l’on peut faire de la connaissance que l’on a de compétences manifestes développées dans un cadre d’activités autonomes.

Quelle transférabilité peut être envisagée pour d’autres projets ? Vraisemblablement celle d’un doute qui serait porté sur des objectifs et des modalités de mise en œuvre pouvant ressembler à celles sur lesquelles reposait le dispositif du Pass’Engagement.

## **CONCLUSION GENERALE**

L’expérimentation du Pass’Engagement, quoiqu’inaboutie, permet d’en tirer plusieurs enseignements qui en font tout de même l’intérêt. Et on peut relever tout d’abord l’apparent paradoxe que les personnes qui l’ont portée ont elles-mêmes montré un fort engagement dans ce projet – mais l’engagement comme tel n’est pas une assurance de succès – : elles sont demeurées convaincues du bien-fondé des objectifs initialement définis, en dépit des aléas rencontrés, et n’ont pas ménagé leurs efforts et leur temps pour le faire progresser. Et malgré l’insuccès de l’expérimentation, les acteurs concernés du Conseil Général et du CRAJEP continuent de considérer que l’encouragement à l’engagement des jeunes doit demeurer une priorité d’une politique de la Jeunesse.

Ce que remet en question, à notre sens, le déroulement de cette expérimentation est le principe d’une reconnaissance institutionnelle de l’engagement considéré avant tout comme une manière d’être (plutôt que comme une conduite d’action, constante et cohérente). Inversement, que la reconnaissance de l’engagement ait plus de pertinence dans son environnement social immédiat, cela n’a pu être réellement expérimenté comme cela aurait pu l’être si les GEA avait pu se constituer en réseaux locaux d’appui aux engagements des jeunes.

Ce qui n’a pas été réellement démontré, mais qui n’a pas non plus été invalidé, est la possibilité d’une amplification des engagements qui peut être assurée par une fonction d’accompagnement des engagements fondée sur une pédagogie de l’autoréflexion sur les apprentissages qui peuvent se faire hors des cadres formels, particulièrement quand ce sont des activités volontairement choisies dans le cadre d’un libre usage de son temps. Mais cela vaut surtout chez des jeunes se découvrant des engagements plutôt que chez des jeunes qui en ont déjà fait l’expérience et qui en sont au point d’avoir des compétences éprouvées. En outre une telle démarche pédagogique supposerait d’être bien étayée méthodologiquement et ne saurait se limiter à des conseils apportés à un jeune par des personnes non formées qui l’aideraient à établir un répertoire de ses compétences (et le Passeport de l’engagement ne paraît pas constituer en l’état un outil pédagogique bien pertinent).

Demeure par ailleurs certainement pertinente l’idée que des engagements conséquents peuvent être générateurs de compétences favorisant l’employabilité (mais aussi, et de façon plus probante, des choix d’orientation professionnelle). Cela suppose alors une évaluation de ces compétences dont il n’est pas évident qu’elle puisse être menée par de non professionnels et pour laquelle le Passeport de l’engagement paraît nettement insuffisant. On considèrera aussi que c’est sujet qui mérite d’être traité pour lui-même sans vouloir en faire un levier pour la promotion de l’idée d’engagement, car cela concerne le jeune face à lui-même et à son développement.

En définitive, l'intérêt de cette expérimentation réside peut-être dans la confrontation à une réalité qui s'est avérée plus complexe que ne l'avaient imaginé les promoteurs du projet. Elle a conduit à considérer qu'une politique publique permettant de favoriser, voire de développer les engagements de jeunes suppose des actions différenciées selon les types de jeunes que l'on souhaite atteindre. Avec le Pass'Engagement a été tentée une démarche unique qui devait pouvoir s'appliquer pour toutes les catégories de jeunes, or le risque pris ainsi a été de ne concerner, de fait, qu'une partie d'entre eux (en l'occurrence, essentiellement les plus jeunes) sans leur être non plus totalement appropriée.

Mais c'est aux porteurs du projet eux-mêmes qu'il revient de juger des enseignements à retenir, en reprenant éventuellement certaines analyses développées dans ce rapport, ou en en récusant pour en proposer d'autres, afin de pouvoir entreprendre de nouvelles actions qui favorisent chez les jeunes des conduites déterminées d'actions librement choisies et manifestant une intégration sociale.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- Bendura A., 2003, *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle*, De Boeck, 859 p.
- Becker Howard S., 1960, Sur le concept d'engagement, *Tracés Revue de Sciences humaines*, 2006, URL : <http://traces.revues.org/257>.
- Bellaoui N., 2005, L'engagement des jeunes et des étudiants, in Becquet V. et de Linares C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan.
- Bier B. et Richez J-C. (coord.), 2006, Les conseils généraux, acteurs des politiques de jeunesse, *Cahiers de l'action* n°8, INJEP.
- Castra D., 1995, Théorie de l'engagement et insertion professionnelle, *Connexions* 65, 159-176.
- CNVA, 2003, *Jeunes et nouveaux engagés : des attentes nouvelles*, Agora - Débats/ Jeunesse n°31
- Conseil général du Bas-Rhin, 2007, *Engagement départemental pour la Jeunesse*, session des 10 et 11 décembre 2007.
- Cortesero R., 2013, La notion de compétences : clarifier le concept, en mesurer les enjeux, *Jeunesses : études et synthèses* n°12, INJEP
- Eymard-Duvernay et Marchal E., 1997, *Façons de recruter. Le jugement des compétences sur le marché du travail*, Paris, Métailié.
- Fortin A., Gagnon É., Ferland-Raymond A-E. et Mercier A., 2007, Les temps du soi. Bénévolat, identité et éthique, *Recherches sociographiques*, vol. 48, n° 1, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/016206ar>
- Gagnon É. & Fortin A., 2002, L'espace et le temps de l'engagement bénévole : essai de définition, *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 2, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/008915ar>
- Gratacap O., Bier B., 2010, *Vivre et faire vivre son territoire : Initiatives jeunesse et dynamiques de territoire*, rapport Cap Berriat et INJEP, URL : [http://www.injep.fr/IMG/pdf/vivre\\_et\\_faire\\_vivre\\_son\\_territoire\\_DEF.pdf](http://www.injep.fr/IMG/pdf/vivre_et_faire_vivre_son_territoire_DEF.pdf)
- Guillerme A. & Quillerou S. (rapp.), 2011, Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne, étude du CESR de Bretagne, URL : [http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod\\_95191/une-approche-des-univers-sociaux-et-culturels-des-jeunes-en-bretagne-volet-1](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_95191/une-approche-des-univers-sociaux-et-culturels-des-jeunes-en-bretagne-volet-1)
- Honneth A., 2000, *La Lutte pour la reconnaissance*, Cerf.
- Ion J. & Ravon B., 1998, Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel, *Lien social et Politiques*, n° 39
- Ion J. (dir.), 2001, *L'engagement au pluriel*, Ed. Publications de l'Université de Saint-Etienne.

- Joule R.-V., 2001, La théorie de l'engagement, in J.-M. Monteil & J.-L. Beauvois (eds.), *Des compétences pour l'application*, pp. 25-35, Grenoble: Presses universitaires.
- Kiesler C. A. & Sakumura J., 1966, A test of a model for commitment, *Journal of Personality and Social Psychology*, 3(3), 349-353.
- Kiesler C. A., 1971, *The psychology of commitment : experiments linking behavior to belief*, New York London, Academic Press.
- Lapeyronnie D., 2005, L'engagement à venir, in Becquet V. et de Linares C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan.
- Lazzeri C. et Caillé A., 2004, La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept, *Revue du Mauss*, 2004/1 n°23.
- Lepper, M. R., Greene, D., & Nisbett, R. E., 1973, Undermining children's intrinsic interest with extrinsic reward : A test of the 'overjustification' hypothesis, *Journal of Personality and Social Psychology*, 28(1).
- Lewin, K., 1951, *Field theory in social science: selected theoretical papers (Edited by Dorwin Cartwright)*, Oxford England Harpers.
- de Linares C., 2005, Jeunes en difficulté : les malentendus de l'engagement, in Becquet V. et de Linares C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan.
- de Munck J. & Zimmermann B. (dir.), 2008, *La liberté au prisme des capacités : Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Editions de l'EHESS.
- Rouleau-Berger L., 2005, Insécurité morale, brouillage des engagements et propriété de soi, in Guillaume J-F (dir.), *Aventuriers solitaires en quête d'utopie. Les formes contemporaines de l'engagement*, les éditions de l'Université de Liège
- Tierry D. (dir), 2012, *L'engagement bénévole des jeunes : analyses et recommandations*, France Bénévolat, URL : [http://www.francebenevolat.org/documents/recherche?rdoc\[theme\\_document\]=7](http://www.francebenevolat.org/documents/recherche?rdoc[theme_document]=7)
- Vulbeau A., 2002, *Les inscriptions de la jeunesse*, L'Harmattan
- Vulbeau A., 2005, Le dégageant : note sur le côté obscur de l'engagement, in Becquet V. et de Linares C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan.





## ANNEXES

---

- 1 - Note sur les conditions de l'évaluation : Copil 10\_2\_11
- 1.2 - Fiche Suivi des projets jeunes
- 1.3 - Fiche Evaluation des projets jeunes.
- 1.4 - Cadre C-R GEA
- 2 - Politique jeunesse CG : divers CTJ
- 3 - Note de l'évaluateur : Déc 2011
- 4 - Questionnaire jeunes sur l'expérience d'engagement

# 1 -Note sur les conditions de l'évaluation

Copil du 10 février 2011

*Le texte ci-dessous ne présente pas un dispositif d'évaluation. Il formule des hypothèses qui devraient permettre d'en établir un. Mais celles-ci supposent une collaboration des acteurs impliqués dans l'expérimentation, aussi nous paraît-il nécessaire que ces hypothèses soient discutées au sein du COPIL pour savoir si nous pouvons les retenir ou s'il nous faut les modifier.*

Qu'allons-nous pouvoir observer pour étayer notre évaluation et sous quelles conditions ? En effet, si des règles doivent être établies que devraient suivre les acteurs des territoires participant à l'expérimentation, jusqu'à quel point peuvent-ils accepter de s'y soumettre ?

L'objectif de l'expérimentation (et non pas seulement de son évaluation) est d'une part de donner une visibilité à l'engagement des jeunes et d'autre part de construire un dispositif de coopération territoriale permettant qu'un plus grand nombre de jeunes aient des engagements divers.

On pourrait imaginer que, pour satisfaire au souhait de produire cette visibilité mais surtout pour répondre aux exigences de la Mission des Solidarités Actives d'une évaluation quantitative, on procède à un recensement des jeunes ayant un engagement et que ce recensement soit permanent afin d'en observer l'évolution. Une telle idée paraîtrait aussitôt tout à fait contraire aux principes de notre société démocratique et en même temps contradictoire avec la notion même d'engagement qui par définition ne saurait être que libre et désintéressé et d'aucune manière soumis à un contrôle social.

Et pourtant nous nous sommes engagés à montrer que l'expérimentation allait produire des effets quantitativement observables. Notre proposition est alors de contourner le problème que poserait une focalisation sur les jeunes pris individuellement, en procédant tout de même à un recensement – et de le faire de façon continue – mais en le faisant porter sur les projets correspondant à des engagements de jeunes. Il conviendrait en outre de comptabiliser le nombre de jeunes concernés, car s'il peut exister des projets individuels, bien souvent il s'agit d'engagements impliquant un nombre variable de jeunes. Cette manière de faire représenterait incontestablement un travail significatif pour les acteurs territoriaux, mais l'anonymat des jeunes serait assuré, tant qu'eux-mêmes ne souhaiteraient pas en sortir pour la valorisation de leur engagement.

Ajoutons que nous ne pouvons prétendre – et nous n'avons pas à souhaiter – dresser un répertoire exhaustif de tous les projets dans lesquels des jeunes peuvent être engagés. Il n'est pas illégitime que certains tiennent à rester incognito. Le recensement qui peut être visé ne saurait être que celui des projets connus et qui, la plupart du temps font l'objet d'un accompagnement, à des degrés divers, assurés par les acteurs territoriaux de cet accompagnement.

## **Comment appréhender les projets pour les recenser**

Encore faut-il s'entendre sur les catégories de projets qui seront pris en compte et sur les différents types d'engagement qu'ils impliquent car les investissements que représentent ces engagements peuvent être très variés.

Dans une première approche, les catégories de projets pourraient être distinguées en identifiant :

- ceux qui sont à l'initiative de jeunes eux-mêmes
- ceux qui mobilisent des jeunes mais sont à l'initiative de structures proposant des actions à leur intention. En ce cas, des sous-catégories devraient permettre de préciser s'il s'agit :
  - o d'actions circonscrites par leur objet et dont la durée se limite à celle de l'engagement des jeunes concernés
  - o d'actions reconduites avec des groupes de jeunes qui se succèdent
  - o d'actions de longue durée reposant sur l'engagement de jeunes qui y concourent selon un rythme d'entrées et de sorties libres
  - o de projets auxquels participent, dans un cadre intergénérationnel, jeunes et adultes, éventuellement bénévoles et salariés
  - o de projets se confondant avec l'existence même d'une structure où des jeunes s'engagent pour participer à son fonctionnement

Parmi les types d'engagements, il y aurait lieu de considérer le degré de compétences nécessaires pour les assurer, et donc de distinguer :

- ceux qui requièrent l'obtention d'un certificat de qualification spécifique
- ceux qui consistent en une fonction opérationnelle requérant une formation souhaitable mais non sanctionnée par une certification
- ceux qui ne requièrent pas de formation particulière
- ceux qui correspondent à l'exercice d'un mandat pour lequel la reconnaissance d'une compétence passe par la voie élective

Il serait également souhaitable d'avoir une estimation (même grossière) de l'astreinte en temps que représente pour les jeunes chacun de leurs engagements (en heures, semaines ou mois selon les cas).

Enfin on devrait pouvoir connaître le type d'accompagnement qui a été appliqué à chaque projet : informations (sur quels objets et selon quelles modalités), parrainages, conseils pour trouver des financements, des formations, etc., ateliers d'expression... mais sur ce point je manque d'éléments pour être très pertinent.

## **L'observation du travail coopératif mené par les acteurs de l'accompagnement dans les territoires**

Toutefois un dispositif d'observation des engagements de jeunes sur chaque territoire, et de leur évolution, n'a d'utilité que si l'expérimentation se traduit effectivement en actes. À cet égard l'évaluation, qui doit en effet avoir aussi pour objet d'observer le déroulement de l'action menée par les groupes d'échange et d'accompagnement territoriaux, ne peut être alors que qualitative. Mais je me représente encore assez mal quelles formes peut prendre cette action, hormis le travail de mise en commun de la connaissance que les uns et les autres ont des engagements des jeunes, puis la formation dont, dans leur fonction d'accompagnement, ils pourront bénéficier, et les dispositions qu'ils pourront prendre pour la valorisation des engagements des jeunes de leur territoire. En tout état de cause, il semble indispensable que soit respectée au moins la discipline de produire des comptes-rendus détaillés de toutes leurs réunions et séances de travail.

(Il en est évidemment de même des groupes de jeunes « experts ».)

Je rappelle que nous avons prévu, une fois que l'expérimentation sera dans sa phase active, de mener des entretiens tant avec des membres des groupes d'échange et d'accompagnement qu'avec des jeunes, ce qui nous permettra de recueillir des points de vue évaluatifs subjectifs de la part des parties prenantes de l'expérimentation. Mais il nous paraît néanmoins important aussi de disposer d'informations sur l'action des groupes territoriaux, avec les réussites et les difficultés, et pour cela ces comptes-rendus devraient être considérés comme une forme de journal de l'expérimentation locale.

## Projet dans lequel des jeunes sont engagés

Territoire : \_\_\_\_\_

Intitulé du projet : \_\_\_\_\_

Objet : \_\_\_\_\_

Projet permanent  ou Date de début :   durée prévue :  mois  
(mois) (année)

### Catégorie du projet

- Il a été *initié par une institution, un organisme* et il fait appel au concours de jeunes

à titre de bénévoles ou de volontaires

- quel est l'organisme ou l'institution portant le projet ? \_\_\_\_\_

- ce projet consiste-t-il dans la réalisation d'une action, d'une manifestation  
(de durée limitée, ex. animation locale) ?

- ce projet est-il sans limite de durée, reposant sur la contribution de jeunes  
selon un rythme d'entrées et de sorties individuelles,

- dans des fonctions opérationnelles ?

- en qualité de dirigeant (cadre, membre du bureau de l'association) ?

- ce projet est-il sans limite de durée tout en mobilisant des groupes de  
jeunes successifs (ex. conseil de jeunes) ?

- Il a été *initié par les jeunes* qui y sont engagés (ou par un seul)

- quelle a été l'occasion ou l'idée à l'origine du projet ? \_\_\_\_\_

- le projet a bénéficié d'un soutien financier : oui  non

préciser : \_\_\_\_\_

- il a bénéficié de moyens mis à sa disposition : oui  non

préciser : \_\_\_\_\_

## Caractéristiques des engagements

Le projet mobilise des bénévoles  des volontaires en service civique

- Nombre de jeunes engagés sur ce projet :

- Leur répartition par tranches d'âges et sexe :

	G	F
10-14 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
15-18 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
19-22 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
23-26 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Mobilisation temporelle prévue ou demandée :

- une durée moyenne hebdomadaire de :  heures/semaine

- une durée totale de l'engagement estimée à :  heures

- Les fonctions exercées par les jeunes dans le projet

- sont réservées à des jeunes

- sont partagées avec des bénévoles adultes

- Des compétences particulières sont-elles nécessaires pour cet engagement ? oui  non

Si oui, lesquelles ?

---

- requièrent-elles l'obtention d'un certificat de qualification spécifique ?

- dans la mesure du possible

- obligatoirement

préciser la nature de la certification :

---

- justifient-elles une période de formation, mais non sanctionnée par une certification ?

- il n'y a pas de formation spécifique demandée

- un mandat électif d'exercer son engagement est donné au jeune

## Accompagnement des engagements

Le ou les jeunes engagés dans ce projet (v)ont-ils bénéficié d'un accompagnement avant son démarrage ?

oui  non

- par de l'information individualisée
- par de l'information collective
- par du conseil à sa conception
- par des conseils sur son financement
- en leur permettant de bénéficier d'une formation

- autres :


---

Le ou les jeunes engagés dans ce projet vont-ils bénéficier d'un accompagnement au cours de sa réalisation ?

oui  non

- par un suivi individualisé
- par un suivi collectif
- par un parrainage
- en leur permettant de bénéficier d'une formation

- autres :


---

L'accompagnement (initial et de suivi) est/sera assuré par une seule structure mobilise(ra) plusieurs structures


Fiche établie par : \_\_\_\_\_ à la date du : \_\_\_\_\_



**Fiche d'évaluation**  
**sur la réalisation du projet, sur la participation des jeunes et**  
**sur leur accompagnement**

Territoire : \_\_\_\_\_

Intitulé : \_\_\_\_\_

Durée du projet sur laquelle porte l'évaluation : \_\_\_\_\_

Nombre de jeunes engagés sur ce projet pendant cette période : \_\_\_\_\_

Nombre de jeunes dont l'engagement s'est achevé : \_\_\_\_\_

**Atteinte de l'objectif**

- du point de vue des jeunes :

\_\_\_\_\_

quels critères appliquent-ils ?

- du point de vue du rédacteur :

\_\_\_\_\_

quels sont ses critères ?

**Difficultés rencontrées par les jeunes dans la réalisation du projet :**

Ils ont su les surmonter ?  Ils n'y sont pas parvenus ?

Y a-t-il eu intervention de l'accompagnement pour leur résolution ? oui  non

Préciser : \_\_\_\_\_

La réalisation de ce projet a-t-elle fait (fera-t-elle) l'objet d'une reconnaissance publique ?

Les jeunes engagés sur ce projet ont-ils formalisé la présentation des compétences qu'ils ont manifestées dans le passeport de compétences du Pass'engagement ? oui  non

**Bilan de l'accompagnement**

- Dans la phase initiale : \_\_\_\_\_

- Au cours de la réalisation du projet : \_\_\_\_\_

- Rôle de l'accompagnement dans la valorisation du projet : \_\_\_\_\_

- Enseignements pour l'amélioration de la fonction d'accompagnement : \_\_\_\_\_

Fiche établie par : \_\_\_\_\_ à la date du : \_\_\_\_\_

<b>PASS'ENGAGEMENT</b>	Territoire :
------------------------	--------------

### Réunion du Groupe Échange et Accompagnement

Rédacteur du compte rendu :	
Date :	Durée :
Lieu :	
Membres présents du GEA : nom, prénom et structure dont ils relèvent	
Personnes invitées : nom, prénom, qualité	

<b>Ordre du jour</b>

<b>Résumé des échanges contribuant à la culture commune</b> (points de vue différents, étayage documentaire, contributions de tiers)

**Exposition des questions traitées relatives à l'accompagnement des engagements des jeunes (suivi, coordination, actions envisagées...)**

**Conclusions, résolutions, objectifs fixés et échéances**

**Date et lieu de la prochaine rencontre :**

## 2 - Le Contrat territorial pour la jeunesse

### Sauer Pechelbronn

Com com de la Sauer Pechelbronn ( in le Parc régional des Vosges du Nord ; 24 communes : 17 000 habitants, 90% travaillent hors de la com com ; PTJ CTJ 2010 ; Contrat enfance jeunesse avec la CAF 2010 ; convention avec la FDMJC = 2 animatrices + un animateur sportif salarié de la Com com ensemble Service action jeunesse ; des conseils municipaux d'enfants/ des jeunes ; pas de lycée)

Les initiatives prises sur le territoire en direction de la jeunesse touchent de nombreux domaines comme l'emploi, les loisirs, l'éducation, la culture, le sport, l'insertion, la mobilité, le logement... Aussi la démarche diagnostique a porté un regard transversal sur la jeunesse du territoire avec cette volonté d'une prise en compte globale des jeunes.

Expression des jeunes : "c'est tranquille mais c'est mort"

Orientation 1 : Permettre aux jeunes d'être acteurs

... Valoriser les initiatives des jeunes par des moyens à réfléchir (communication, bourse aux projets...)

Orientation 2 Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde

Partager la culture avec les jeunes, poursuivre et développer la prévention, encourager la mobilité des jeunes

Orientation 3 : Permettre aux jeunes de rester vivre sur le territoire

Orientation 4 : Travailler avec les parents dans la co-éducation

Orientation 5 : Accompagner la vie associative

### Rosheim

([http://www.cc-cantonrosheim.fr/services\\_a\\_la\\_population/le\\_projet\\_territorial\\_pour\\_la\\_jeunesse\\_55.php](http://www.cc-cantonrosheim.fr/services_a_la_population/le_projet_territorial_pour_la_jeunesse_55.php))

Depuis sa création, la politique en faveur de la jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim a pour objectifs de soutenir des actions sportives ou culturelles pour les jeunes, de proposer des actions extrascolaires, de mettre en évidence la richesse et les compétences de tous les acteurs locaux.

Ces objectifs doivent également permettre de lutter contre l'isolement, prévenir la délinquance, développer l'esprit citoyen chez les jeunes mais aussi donner la possibilité aux associations de mettre en valeur leur savoir-faire et initier des partenariats plus actifs.

Des élus référents ont été désignés dans chaque commune pour suivre les actions et projets destinés aux jeunes. Pour plus de cohérence avec l'action intercommunale, ils sont, pour la plupart, à la fois conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Pour mettre en œuvre cette politique, la CCCR s'est alors rapprochée de la FDMJC pour la mise en place d'actions socio-éducatives pour les jeunes et le soutien à la vie associative.

Deux animateurs ont donc été mis à la disposition de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim au sein de « l'Animation Jeunes du Canton de Rosheim ».

Actuellement, cette politique s'applique dans le cadre du dispositif « Contrat Territorial pour la Jeunesse – CTJ » avec le Conseil Général du Bas-Rhin et du « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF du Bas Rhin. Ce dispositif CTJ concerne les jeunes de 10 à 25 ans et vise à la cohérence des actions en faveur de la jeunesse du territoire. Il implique un travail de concertation entre les élus et tous les acteurs de terrain qui travaillent pour la jeunesse. Il sert à développer le partage d'informations et le dialogue pour améliorer les actions existantes et en proposer de nouvelles.

Tous les acteurs du canton sont impliqués dans cette démarche : les communes et leurs élus référents, les jeunes et les associations du canton, ainsi que les services de proximité. Cette approche et les échanges entre partenaires ont permis la mise à jour de constats et de préoccupations conjointes. En résulte, la définition des axes politiques et des actions à mettre en place sur le territoire, dont la réalisation est partagée avec le Département.

Principaux axes politiques en faveur de la jeunesse pour le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim :

- Développer des actions socioculturelles en direction des jeunes de 10 à 25 ans ;
- Maintenir la valorisation, le soutien, le développement des initiatives existantes ;
- Soutenir la vie associative et le partenariat ;
- Promouvoir l'engagement et l'autonomie des jeunes ;
- Promouvoir la formation ;
- Renforcer les actions de prévention ;
- Favoriser l'insertion des jeunes.

### **Com com Zorn (conseil de communauté du 18 mars 2020)**

Un PTJ en attendant un CTJ : un diagnostic enfance et jeunesse pour mai 2010

### **Les Communautés de Communes de l'Uffried et Rhin Moder**

ont créé un Service Animation Jeunesse à l'automne 2006.

Un partenariat avec le Conseil Général a été conclu en 2007 sous la forme d'un Projet Territorial pour la Jeunesse.

Diagnostic CTJ Uffried Rhin Moder PDF - 1.8 Mo

Les Communautés de Communes de l'Uffried et Rhin Moder ont créé un Service Animation Jeunesse à l'automne 2006. Un partenariat avec le Conseil Général a été conclu en 2007 sous la forme d'un Projet Territorial pour la Jeunesse. En 2011, parallèlement au Contrat de Territoire, ce dispositif évolue vers un Contrat Territorial Jeunesse.

Au préalable, un nouveau diagnostic portant sur différents aspects de la jeunesse était nécessaire.

### **Com com Sélestat (conseil de communauté du 20 décembre 2010)**

délibération pour engager la démarche et commencer par un diagnostic jeunesse  
renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

### **Com com Marckolsheim (19 octobre 2010)**

suite au diagnostic jeunesse (Koralliance), 5 axes retenus :

#### 1. Favoriser le « vivre-ensemble » et l'éducation à la citoyenneté

1.1. Favoriser le dialogue, l'écoute et le respect des autres dans leurs différences (garçons/filles – jeunes d'origine turque et les jeunes originaires du territoire, violence verbale et physique...)

1.2. Développer les actions collectives (vie en groupe, actions intergénérationnelles,...)

1.3. Maintenir la qualité et la diversité de l'offre de service et celle du cadre de vie

1.4. Lutter contre la marginalisation des jeunes et le développement de la petite délinquance

1.5. Permettre aux jeunes adultes de s'installer sur le territoire par le logement

#### 2. Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes

2.1. Faire confiance aux jeunes et leur permettre d'être en confiance

2.2. Valoriser les actions des jeunes et être à l'écoute de leurs projets

2.3. Accompagner les jeunes dans leur projet professionnel

#### 3. Promouvoir l'éducation à la santé

3.1. Développer les actions de prévention des conduites à risques (NTIC, nouvelles pratiques de risques constatées sur le territoire)

3.2. Valoriser la prévention par les pairs

3.3. Favoriser la connaissance, le questionnement, l'échange et le cheminement du jeune dans les actions de prévention

3.4. Favoriser la pratique sportive

#### 4. Travailler avec les parents dans la coéducation

4.1. Donner aux parents les clés pour comprendre le monde et réinventer leur rôle de parents

4.2. Permettre aux parents de prendre leur place dans les actions menées au sein de la politique jeunesse

#### 5. Appuyer les associations qui œuvrent pour la jeunesse

5.1. Formation à l'accompagnement des jeunes

5.2. Valorisation des bénévoles

5.3. Mutualisation des équipements et des pratiques

### **Com com Erstein : CTJ 2010-2013**

Le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) du Pays d'Erstein, signé le vendredi 21 mai 2010, est le premier contrat de ce type conclu par le Conseil Général du Bas-Rhin et une Communauté de Communes. Ces Contrats sont destinés à soutenir la politique en faveur de la jeunesse des territoires.

Le Contrat Territorial pour la Jeunesse du Pays d'Erstein : près 90.000 € de soutien à la politique jeunesse du territoire.

Le Conseil Général du Bas-Rhin affirme sa volonté d'accompagner les collectivités locales dans leurs politiques « jeunesse » et de favoriser la transversalité de celles-ci, avec tous les partenaires concernés. Les orientations politiques, fruit du diagnostic jeunesse réalisé sur le territoire et des axes d'intervention du département ont permis de partager les priorités suivantes :

Éduquer à la Citoyenneté, agir en faveur de la prévention

Soutenir et valoriser le tissu associatif local

S'ouvrir sur le monde et les autres par la culture

Ces priorités font l'objet d'objectifs opérationnels et d'un plan d'action annuel. C'est ce plan d'actions qui sert de feuille de route à la Communauté de Communes et qui permet le développement de projets et d'actions qui seront soutenus pour les 4 prochaines années.

Le soutien du Conseil Général du Bas-Rhin pour l'ensemble des actions déclinées répondant aux priorités partagées par le Département et la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, comprend :

L'accompagnement du territoire par un conseiller jeunesse affecté au territoire de la Maison du Conseil Général de Sélestat,

le cofinancement d'un poste d'animateur jeunes intercommunal dévolu à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, à hauteur de 15.245 € par an,

> une aide aux projets « jeunesse » du territoire pouvant aller jusqu'à 7 000 € par an.

Soit au total un soutien du Conseil Général du Bas-Rhin à la politique jeunesse du Pays d'Erstein de près de 90 000 € pour les 4 prochaines années.

Ce soutien vient évidemment en plus des autres interventions du Conseil Général du Bas-Rhin en faveur de la jeunesse et relevant des ses autres missions, dans le domaine de l'éducation (collèges et transports scolaires) et du social notamment.

<http://www.secteurpublic.fr/public/article/le-conseil-general-du-bas-rhin-signe-son-premier-contrat-territorial-pour-la-jeunesse.html?id=34113&C5=232>

la démarche doit permettre... 2. de valoriser l'engagement et la participation des jeunes dans les projets les concernant directement et/ ou concernant le territoire



rappel des 4 orientations du CG67 :

- faciliter la formation et la scolarité des jeunes du 67
- favoriser l'insertion et l'intégration des jeunes du 67
- développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
- soutenir l'engagement et la participation des jeunes

les orientations de la Com com d'Erstein :

- éduquer à la citoyenneté, agir en faveur de la prévention (+)
- respecter et mieux appréhender son environnement de vie
- soutenir et valoriser le tissu associatif local (+)
- s'ouvrir sur le monde et les autres par la culture (+)

Moyens : 40% d'un poste d'animateur jeune ; enveloppe de 50% des financements de la com com ; un projet exceptionnel par an

### **Ostwald (13 décembre 2010)**

le Contrat Territorial Jeunesse de la ville d'Ostwald portera sur 4 axes prioritaires, desquels émergeront les projets à venir :

- Encourager et soutenir l'engagement des jeunes
- Accompagner et développer le travail avec les familles
- Favoriser le partenariat associatif et institutionnel
- Faciliter l'intégration et l'insertion professionnelle des jeunes

### **Eckbolsheim (16 décembre 2010)**

Convaincu que les jeunes demandent une attention particulière, la commune, en collaboration avec le Conseil Général, développe depuis plusieurs années une politique en leur direction. Cette politique volontariste vise à accompagner, à soutenir et initier des dynamiques nouvelles pour favoriser l'épanouissement et la responsabilisation des jeunes. Ses axes principaux sont la qualité et la cohérence de l'ensemble des actions menées en direction de la jeunesse et le développement de pratiques sociales, culturelles et sportives adaptées à chacun.

Jusqu'à présent, la mise en oeuvre de cette politique en collaboration avec le Conseil Général se faisait dans le cadre d'un Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ). Désormais, le Conseil Général remplace ce mode de contractualisation par les Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ).

Ces nouveaux contrats, au-delà du changement sémantique, doivent notamment permettre

- au territoire de développer une politique jeunesse locale, transversale, initiée par les élus et partagée avec les acteurs de terrain ;

- de valoriser l'engagement et la participation des jeunes dans les projets les concernant ou concernant le territoire ;
- de proposer ou renforcer un accompagnement social et éducatif pour tous les jeunes etc.

### **Basse Zorn (13 décembre 2010)**

#### **9. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT TERRITORIAL POUR LA JEUNESSE (CTJ)**

Le Projet territorial jeunesse qui prend fin le 31 décembre 2010 sera remplacé par un Contrat territorial jeunesse à partir de 2011.

En partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin, ce contrat s'adresse à l'ensemble des jeunes de 10 à 25 ans du territoire et particulièrement ceux n'étant impliqués dans aucune organisation.

Préalablement à la mise en place prochaine du Contrat territorial jeunesse, un diagnostic a été réalisé sur le territoire et a permis de mettre en lumière la situation et les attentes des jeunes.

Les différents enseignements qui ressortent de l'enquête réalisée auprès du public des 10/25 ans du territoire mais aussi des rencontres avec les Maires des Communes et des institutions locales en lien avec la jeunesse (Missions Locales, Collège, Pôle Emploi, Espace Emploi et Animation jeunesse de la Basse Zorn...) ont été présentés au cours de la commission jeunesse du 17 Novembre 2010.

A l'issue de cette présentation et après de nombreux échanges, la commission constate que cette étude fait ressortir quatre grandes thématiques importantes, qui pourraient constituer les orientations à retenir dans le cadre du CTJ pour répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes sur le territoire :

1. L'éducation à la Santé (Préventions des addictions).
2. L'éducation à la Citoyenneté (Engagement associatif et sensibilisation à l'environnement).
3. La relation des jeunes (Relation Filles/Garçons, relation à l'autre, liens intergénérationnels, sexualité).
4. L'accompagnement des jeunes (pour l'accès à la formation, à l'emploi, à la mobilité, au logement, à la culture, aux loisirs et en matière d'orientation).

Ces grandes orientations fixent ainsi le cadre d'intervention et les contours du futur contrat de partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin.

Ainsi, les actions mises en oeuvre dans le cadre du CTJ et qui devront entrer dans l'une des quatre orientations précitées, bénéficieront d'une aide financière du Conseil général.

Le Contrat territorial jeunesse, représentant le volet jeunesse du Contrat de territoire, est conclu pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012 afin de coïncider avec le calendrier du Contrat de territoire.

#### **10. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN.**

## **Bischwiller (24 janvier 2011)**

Point n° 4 – CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE (CTJ) :

renouvellement pour la période 2011 - 2013

Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe.

Depuis 2005, la Ville de Bischwiller est signataire d'un « Projet Territorial pour la Jeunesse », dispositif initié par le Conseil Général et qui s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans. L'objectif du PTJ est de favoriser l'accès aux pratiques sociales, culturelles et sportives sur le temps périscolaire pour le public cible. En partenariat avec les acteurs locaux, des actions, entrant dans le cadre des axes de travail définis par un comité de pilotage, sont soutenues par le Conseil Général du Bas-Rhin. Il est à noter qu'un deuxième dispositif, le Contrat Educatif Local, contrat passé avec l'Etat qui s'adresse aux 6-18 ans est également en place depuis décembre 1999 et cohabite avec le Projet Territorial Jeunesse en toute complémentarité en proposant une politique globale cohérente auprès de la jeunesse bischwilléroise.

4 axes principaux avaient été mis en avant en 2005 pour le PTJ :

- Actions culturelles, sportives et socio-éducatives
- Actions éducatives, formatives et citoyennes
- Actions préventives
- Actions d'information et de communication

Le Projet Territorial a tout d'abord été signé pour une période de 3 ans (2005 à 2007) puis reconduit par avenant, chaque année, 3 années de suite (2008, 2009, 2010). En 2009, le Conseil Général décide l'évolution du dispositif « Projet Territorial Jeunesse » en « Contrat Territorial Jeunesse ». Au-delà du changement sémantique, les évolutions sont les suivantes

- élaboration d'un état des lieux local sur la jeunesse dans sa globalité
- définition d'une politique jeunesse locale, adoptée par l'organe délibérant de la commune, suite aux recommandations découlant de l'état des lieux
- contractualisation sur 3 ans en identifiant les priorités du territoire, en mettant en valeur les moyens humains et financiers soutenus par le Département et en formalisant les indicateurs d'évaluation du contrat autour des priorités partagées.

L'état des lieux ou diagnostic jeunesse pour la Ville de Bischwiller a été commandé auprès de l'ACEIF. Les axes prioritaires qui guideront les actions dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse et qui doivent être soumis à validation sont les suivants :

1. Permettre la continuité des actions menées avec des jeunes de Bischwiller et consolider l'offre diversifiée grâce au réseau existant.
2. Favoriser le « vivre-ensemble » à Bischwiller
3. Soutenir l'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté
4. Soutenir des actions de prévention et lutter contre la banalisation des comportements à risques

5. Améliorer et adapter les actions d'information et de communication en direction des jeunes

### **Côteaux de la Mossig**

9 – Communications diverses. – M. GEIST, Vice Président et Président de la Commission Enfance / Jeunes rend compte à l'assemblée délibérante de l'évolution du dossier « Contrat Territorial Jeunesse » d'une part et d'autre part du projet d'augmenter les capacités d'accueil des périscolaires à Hohengoeft, Wangenbourg Engenthal et Westhoffen, en la portant de 24 enfants à 30 enfants.

---

### **Orientations du CG67**

fin 2007 Engagement départemental pour la Jeunesse : permettre aux jeunes de devenir autonome, responsables et engagés (10-25 ans)

mars 2008 : politique transversale en faveur de la jeunesse, une des priorités du mandat (commission transversale en faveur de la jeunesse ; 4 orientations thématiques : faciliter scolarité et formation, favoriser insertion et intégration, développer connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle, soutenir engagement et participation ; Pass'Avenir jeunes 67 : Pass'Accompagnement [insertion jeunes en galère], Pass'Engagement [service civique et valorisation des acquis de l'engagement], Pass'Info [pass-age.fr])

fin 2009 vote de la transformation des PTJ en CTJ intégrés aux contrats de territoire

### **3- Note de l'évaluateur sur l'avancée du projet d'expérimentation**

Une année après le démarrage de l'expérimentation du Pass'Engagement, cette note veut tenter de résumer un certain nombre d'observations sur son déroulement, avec l'intention de permettre à ses acteurs de préciser les objectifs qu'ils veulent atteindre pour la seconde année.

#### **La fonction de l'évaluateur**

Notre tâche est de suivre la progression des étapes permettant à l'expérimentation d'approcher ses objectifs et d'observer les difficultés éventuelles rencontrées, la manière dont elles ont pu ou non être surmontées, afin de permettre qu'une extension ultérieure de l'expérience puisse en retenir les enseignements et éviter d'être confrontée aux mêmes obstacles.

Notre position au sein du groupe de pilotage est singulière : nous y sommes observateurs et n'avons pas à prendre part en principe aux débats qui s'y tiennent. Parfois il nous est arrivé de déroger à ce principe en exprimant un point de vue personnel ou une suggestion lorsque nous y étions invités. Ce faisant, même si ces interventions n'ont pas, croyons-nous, eu d'influence sur les choix qui ont été faits par le Comité de pilotage, le reproche peut nous être fait d'avoir outrepassé notre rôle.

Cependant nous estimons qu'il entre cette fois dans notre fonction de prendre un part active à des temps d'évaluation collective sur l'avancée de l'expérimentation. L'analyse que nous allons développer ne s'adresse strictement qu'à l'équipe qui conduit l'expérimentation, ce qui nous permettra de nous exprimer sans détours. Tout en étant bien conscient que la fonction que nous avons à assurer ne confère pas à notre analyse un caractère de véracité, mais que celle-ci doit être convaincante, notre évaluation à ce stade ne peut être qu'alarmiste. Nous allons tenter d'identifier les points de résistance à l'avancée du projet et parfois des choix opérationnels discutables qui ont été effectués. Nous soulignerons aussi les aspects auxquels il faudrait à notre sens porter une vigilance particulière pour que l'expérimentation puisse déboucher sur des résultats plus satisfaisants qu'on ne peut l'augurer si le cours actuel devait se poursuivre.

#### **Les conditions nécessaires à une évaluation correctement informée**

De façon très pratique, notre travail d'évaluateur suppose que nous disposions d'un minimum d'informations sur les actions menées, qui nous permettent de disposer de données à analyser. Or à ce jour elles sont extrêmement réduites, ce qui constitue en soi un indice des conditions laborieuses dans lesquelles l'expérimentation a démarré et le besoin de ne pas de ne pas s'arrêter, donc de s'interroger sur les difficultés rencontrées.

Il était convenu que les animateurs de l'expérimentation produiraient, au fur et à mesure, des comptes-rendus de ce qui aurait été mis en œuvre et de façon suffisamment détaillée pour constituer une mémoire de l'expérimentation (comptes-rendus établis par les animateurs eux-mêmes ou par les participants aux groupes de travail qu'ils pilotent). Il n'était en effet pas prévu que l'évaluateur assure une telle fonction, car ce devait être aussi, sinon d'abord un outil de pilotage pour les porteurs du projet.

Ainsi disposons-nous à ce jour de très peu de comptes-rendus des GEA :

- Alsace Bossue : aucun

- Sauer-Pechelbronn : 1 pour 2 réunions connues
- Haguenau : 2 pour 3 réunions connues
- Haute-Bruche : 1 pour 3 réunions connues
- Bischheim : 1 pour 3 réunions connues
- Neudorf : 1 pour 1 réunion connue
- La Meinau : 1 pour 1 réunion connue (plus 1 pour une réunion préparatoire commune avec Marckolsheim)
- Marckolsheim : aucun

Il faut souligner aussi que la demande que nous avons faite initialement, que ces comptes-rendus indiquent quelles étaient les personnes présentes, avec leur qualité, n'a manifestement pas été entendue alors que l'évaluation requiert de pouvoir mentionner le nombre de ceux qui assistent à ces réunions de travail et la régularité ou non de leur participation, et que pour la conduite même de l'expérimentation il semblerait indispensable d'avoir des données précises sur ce point.

En outre, le contenu de ces comptes-rendus est manifestement succinct au point de passer sous silence les informations relatives aux avis des participants chaque fois qu'il est fait état de débats (à une exception près). Ils ne fournissent donc que des données sommaires sur la manière dont les réunions ont été conduites. Il n'y a donc aucune possibilité de mutualiser les problématiques développées au sein des différents GEA et de prendre la mesure des constantes et des différences qui peuvent les caractériser.

Il en est de même pour les séances qui ont réuni les jeunes participant à l'élaboration du référentiel de compétences, qui a constitué la base du passeport de l'engagement. Là non plus nous ne disposons pas d'informations sur la façon dont les jeunes ont contribué à la production commune, sur leur degré d'implication, etc. Nous avons bien voulu admettre que la présence d'un observateur pouvait perturber la concentration des jeunes experts, mais une évaluation *a posteriori* et circonstanciée, par les animateurs eux-mêmes, aurait été bienvenue.

Dès lors en tant qu'évaluateur, nous ne pouvons à ce stade que nous en tenir à des questionnements généraux sur les difficultés qui ont ralenti la montée en charge de l'expérimentation. Mais la rareté des indices sur lesquelles nous pouvons fonder nos observations justifie que nous alarmions à la fois sur la nécessité de produire des traces utilisables pour retracer l'évolution de l'expérimentation, mais aussi sur la bonne compréhension des enjeux poursuivis.

### **Les objectifs annoncés et les premiers résultats obtenus**

Par-delà l'objectif global annoncé, de vouloir favoriser l'engagement des jeunes, quantitativement et qualitativement, un choix déterminant a été fait d'adopter une approche territoriale, en affichant que la méthode privilégiée était la coopération entre acteurs associatifs dans un territoire donné. Il aurait été tout aussi légitime de mener une expérimentation fondée sur une distinction de publics cibles qui auraient été définis selon différents types d'engagements (associés éventuellement à des groupes d'âges). Ici au contraire le choix a été fait de considérer toutes les formes d'engagement manifestées par des jeunes, de la participation à un conseil de jeunes à l'encadrement d'enfants en centre de loisir après avoir passé un BAFA, ou à l'organisation d'un voyage personnel pour effectuer un reportage, en passant par la création d'un groupe de théâtre ou de hip-hop, et les publics

concernés sont aussi bien préadolescents qu'adolescents ou jeunes adultes, l'éventail des âges allant de 11 à 25 ans (même si vis-à-vis du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse il ne serait fait état que des résultats concernant les 16-25 ans).

### ***L'action territoriale***

Le postulat de base a été de considérer que le moyen à privilégier pour susciter l'engagement des jeunes devait être l'action locale, mais sans qu'il ait été précisé si la raison en était que la coopération des acteurs d'un territoire était censée être plus efficace que celle d'opérateurs spécialisés dans l'accompagnement de certains types d'engagement et intervenant à une échelle territoriale plus vaste ; par exemple parce qu'il y aurait un attachement fondamental des jeunes à leur territoire dont il faudrait tirer parti. Ou si l'enjeu était de chercher à concilier une volonté d'action politique de collectivités territoriales (elles-mêmes articulées entre niveaux départemental et local) en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, ce qui impliquait alors un tel choix de territorialisation de l'action en faveur de l'engagement des jeunes, mais qui induisait aussi des risques de pilotage local.

Or il semble qu'il y avait là un pari dont la difficulté n'a pas été anticipée. De fait la composition des groupes d'acteurs locaux a été bien plus laborieuse que cela n'a été imaginé et fut en bonne part semble-t-il à l'origine des retards pris dans leur mise en route. On ne peut d'ailleurs pas assurer qu'ils parviennent à mobiliser suffisamment de personnes pour poursuivre durablement leur existence.

Il faut aussi convenir que leur mission et les objectifs qui leur étaient proposés ont manqué de précision, alors que leur participation reposait *a priori* sur un investissement personnel et non rétribué (du moins pour la plupart d'entre eux, mais il semble qu'en réalité, sont surtout présentes des personnes qui y sont mandatées dans le cadre de leur emploi). La dénomination de Groupes d'Échanges et d'Accompagnement peut être sans grande importance si les buts et les méthodes de fonctionnement sont bien établis, elle crée de l'ambiguïté si on pense en comprendre l'utilité par leur seul intitulé : celui-ci peut laisser supposer que ce sont des cercles de rencontre où les uns font part aux autres de leurs expériences en matière d'accompagnement des jeunes dans leurs engagements (et sous réserve d'ailleurs qu'il y ait une attente en ce sens). Or ce qui était annoncé dans le projet d'expérimentation était qu'il y aurait une action concertée des acteurs locaux pour mieux faire connaître les structures et les projets locaux offrant des occasions d'engagement aux jeunes de tous âges ou pour mener des actions de sensibilisation de ces jeunes aux vertus de l'engagement.

Sans doute un projet de Charte a-t-il été élaboré, mais il ne semble pas avoir fait l'objet de débats au sein des GEA, lors de leur constitution, qui auraient permis de vérifier la communauté de vue sur les finalités poursuivies, sur les règles à respecter et sur la disponibilité des différents acteurs à participer à un tel projet local.

Ce qui transparait dans les quelques comptes-rendus disponibles (mais leur caractère elliptique peut induire aussi des méprises) illustrerait plutôt la représentation des GEA comme lieux d'expression et de débats où l'on examine les portes d'entrées dans l'engagement des jeunes, le passage de l'engagement pour soi à l'engagement pour les autres, ou d'autres sujets permettant de confronter des points de vue pour les rapprocher, mais qui ne conduisent pas à l'épreuve d'une coordination d'actions. Car pour cela il faudrait s'assurer que les participants à ces GEA sont en capacité d'agir – et qu'ils souhaitent le faire de façon concertée –, soit auprès de jeunes, soit auprès d'associations susceptibles de

proposer à ceux-ci de prendre part à un projet. Or cet engagement au second degré, qui concerne cette fois les adultes accompagnateurs de jeunes aspirant à s'engager, c'est sans doute lors de la composition des GEA qu'il aurait convenu qu'il soit pris.

La qualité des participants est évidemment déterminante par rapport à cet aspect d'engagement des participants d'un GEA à prendre part à des actions communes. Certaines fonctions en effet impliquent une capacité d'agir (acteurs associatifs) quand d'autres permettent de participer à la définition d'orientations, mais sans possibilité d'intervention directe ni auprès des jeunes ni sur le montage de projets mobilisant l'investissement bénévole de jeunes (élus ou représentants d'institutions, d'établissements scolaires, etc.).

### ***La priorité aux groupes d'experts jeunes***

Une singularité du projet d'expérimentation qui a sans doute suscité l'intérêt du jury qui l'a retenu, tient dans son double objectif : de créer les conditions d'une synergie d'acteurs locaux autour du projet commun afin de développer l'engagement des jeunes d'un côté, et de produire un outil de valorisation des acquis qu'auront trouvés les jeunes dans leur expérience d'un engagement de l'autre, c'est-à-dire le passeport de l'engagement, élaboré en outre avec des jeunes. En termes de résultats, ce qui est sans doute attendu est que non seulement il soit possible d'observer qu'une meilleure articulation entre acteurs locaux permet bien d'obtenir quantitativement davantage de jeunes engagés, mais qu'en outre la constitution de ce passeport et son utilisation dans la foulée, donnent à voir l'aspect qualitatif de l'engagement, la manifestation de compétences valorisables, notamment sur le marché de l'emploi.

La difficulté qui est très vite apparue a été un problème d'échéance temporelle. La production du passeport a d'abord été jugée réalisable au cours du premier semestre. L'urgence de mettre en place le dispositif des groupes d'experts jeunes est venue court-circuiter l'installation des GEA. Alors que la logique eut voulu que les GEA s'emparent du sujet de l'élaboration du passeport comme premier dossier à traiter en commun et que ce soit eux qui mobilisent des jeunes connus par ses membres, les dossiers ont été traités de façon parallèle et indépendante. Finalement les deux objectifs ont pris un égal retard.

En définitive le passeport tel qu'il a été présenté le 26 novembre reste très incomplet et non encore opérationnel puisque son mode d'usage n'est pas formalisé. Non seulement il n'existe pas encore de document explicatif sur la manière de s'en servir, mais lors de la journée de lancement du passeport en présence du Président du Conseil Général et d'autres personnalités comme le Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, il n'y a pas eu non plus d'expression orale sur la façon dont il serait renseigné, avec qui, sur ce qu'on y trouverait comme informations. Ce fut un indicateur fort que le passeport n'était pas encore opérationnel. Il ne suffit pas en effet de souligner l'importance de la reconnaissance de ce qu'on apprend dans un engagement, si l'on ne sait pas ce qui peut être effectivement reconnu et comment les données qui auront été réunies trouveront une crédibilité qui rendra le portefeuille en effet utile. Que malgré le communiqué de presse envoyé par le Conseil Général, 3 jours avant la manifestation, le passeport n'ait fait l'objet d'aucune mention dans les journaux locaux est sans doute un signal à ne pas négliger.

Peut-être aurait-il été prudent de s'adjoindre les compétences aussi d'un expert professionnel sur le sujet. Il ressort du moins à nos yeux que le partage entre ce qui doit figurer sur le document passeport et ce qui constitue un document de travail pour les jeunes, qui les aide à préparer ce qui sera inscrit sur le passeport, n'est pas clairement établi.



L'établissement concomitant du document passeport et d'un manuel d'utilisation aurait sans doute conduit à lever cette ambiguïté.

En outre un aspect essentiel, de notre point de vue, n'a pas été pris en considération et donc n'a pas conduit à faire un choix qui fut au contraire éludé. À partir de quel degré d'engagement peut-on parler d'acquis valorisables et à partir de quel seuil peut-on commencer à constituer son passeport de l'engagement. Pour autant que l'on considère que ce passeport devrait être utilisable sur le marché du travail, on ne peut pas ignorer que comme sur tout marché s'applique le jeu de la concurrence, que le passeport de l'engagement est donc censé fournir à son détenteur un avantage compétitif qui le singularise. Inversement, si le contenu du passeport n'est pas jugé significativement distinctif de façon répétée, le passeport en sera dévalué, même pour les jeunes ayant eu une expérience bénévole remarquable. En outre il ne faudrait pas trop négliger la manière dont les mots sont compris et utilisés : si les entreprises valorisent volontiers le mot et la notion d'initiative, qui s'entend comme manière individuelle d'être sujet, le terme d'engagement y apparaît davantage associé à une représentation d'action collective qui suscite plus des réserves que d'attrait.

### **Les conditions de l'atteinte des objectifs**

#### *- la constitution de GEA opérationnels*

Il existe des noyaux locaux qui se confondent parfois plus ou moins avec les comités techniques des contrats territoriaux de la jeunesse. Mais aucun d'eux ne peut prétendre répondre à l'objectif initialement posé. L'extension de leur composition est un objectif plus difficile à atteindre que prévu mais indispensable. Pour y parvenir il faut certainement avoir une idée plus précise de ce qui est proposé aux membres des GEA et du bénéfice qu'ils peuvent en tirer dans leur propre action auprès de jeunes ou avec eux, ce qui ne ressort pas de la réponse donnée, dans la Charte du Pass'engagement, à la question (point 3) : un réseau pour quoi faire ?

Cette Charte est encore au stade de l'avant-projet. Celui-ci demande en effet d'être discuté dans les GEA. Mais peut-être conviendrait-il d'envisager que chaque GEA adopte sa propre charte, sur la base du canevas qui leur est proposé. Ceci permettrait que les objectifs qu'ils retiennent puissent être priorisés différemment. En tout état de cause, pour que cette charte ait un effet, il importe qu'elle traduise véritablement un engagement des membres du GEA à y remplir un rôle actif. Dans cette perspective, le projet de charte est formulé en termes d'objectifs (qui sont plutôt des finalités) et d'engagements (qui sont davantage des déclarations d'adhésion à cette expérimentation) suffisamment généraux pour pouvoir y souscrire sans être tenu de s'y impliquer activement. Les axes principaux de l'action d'un GEA mériteraient d'être plus explicitement exprimés : sensibiliser les jeunes à ce que peut leur apporter un engagement, l'enjeu étant de vérifier qu'il est plus pertinent de le faire par des actions de proximité (mais différenciées notamment en fonction des âges), établir une recension des ressources offertes pour que des jeunes aient des occasions de s'engager et les informer sur les structures qui peuvent les accueillir ainsi, organiser un réseau de personnes en capacité de conseiller et d'aider des jeunes à réaliser des projets à eux.

Accessoirement mériterait d'être précisées les formes du concours apporté à l'action des GEA par le Conseil Général en matière d'information vers les jeunes par les pages publiques de son site internet et en direction des GEA eux-mêmes grâce à ses pages extranet, puisque

c'est aussi un point qui a fait l'objet d'un engagement dans le projet déposé. Qu'est-ce qu'il est réaliste de prévoir et à quoi doit-on renoncer ?

La composition des GEA devrait à notre sens donner une place centrale aux éducateurs de l'animation et à ceux du sport, en relation directe avec les jeunes. Il serait aussi très souhaitable qu'il comprenne des responsables d'associations participant à la vie du territoire et où des jeunes trouvent la possibilité d'un engagement où ils se trouvent mêlés à des adultes (dans des activités d'animation culturelle, dans des actions de solidarité...). Ce qui devrait être évité est que le GEA veuille être un comité de pilotage local de l'expérimentation, enjoignant telle ou telle structure de mener des actions pour développer l'engagement des jeunes (pour exercer un tel pouvoir il faudrait que lui soit reconnue une légitimité à le faire). Il ne peut pas non plus se limiter à offrir un espace de réflexion sur les principes de l'engagement (il faudrait pour cela qu'il y ait des attentes fortes de la part des éducateurs de terrain et en outre, les effets pratiques en termes d'actions ensuite sont très hypothétiques).

*- Un arbitrage sur les objectifs de valorisation des engagements à réaliser avec des résultats observables*

Jusqu'à présent, la notion d'engagement a été utilisée de la manière la plus extensive qui soit, sans doute avec l'idée que cela permettrait d'obtenir des résultats quantitatifs plus importants, et en vertu aussi d'une volonté de reconnaître la valeur d'engagements mêmes modestes et du postulat qu'importe avant tout dans l'engagement la disposition plus que ses résultats. Mais la conduite de toute action, et tout particulièrement quand il s'agit d'une expérimentation, suppose de définir une stratégie, des prévisions de résultats attendus et la détermination des moyens nécessaires pour y parvenir. Ainsi se donner pour cible de valoriser des engagements discrets, peu perceptibles suppose une stratégie spécifique qui ne peut être la même que celle qui serait requise pour permettre à des projets ambitieux d'être mis en œuvre et de réussir. Mais il est clair aussi que dans le premier cas un passeport de l'engagement n'est pas le meilleur moyen de valorisation alors qu'il trouve toute sa justification dans le second.

Plusieurs objectifs peuvent évidemment être poursuivis de manière parallèle mais les dispositifs à concevoir pour assurer leur réalisation ne peuvent être les mêmes.

Ainsi, le passeport de l'engagement constitue un objectif déjà engagé qui doit être poursuivi. Mais il paraît indispensable de fixer le cadre dans lequel il est souhaité qu'il soit utilisé. La démarche suivie jusqu'ici a privilégié les formes d'engagement qu'on peut qualifier d'émergentes, celles de la découverte de l'engagement. Mais à ce stade, les acquis ne sont pas encore manifestes et le Pass'Engagement pourrait prendre une orientation exclusivement pédagogique, sans prétendre à être un document destiné à être présenté à des employeurs. Cela ne signifierait pas pour autant de renoncer à l'objectif d'encourager les jeunes ayant des acquis d'expérience suffisants pour être valoriser dans une démarche d'embauche à se constituer un livret de compétences. Il en existe déjà un nombre conséquent parmi lesquels de tels jeunes ont la possibilité de choisir celui qui leur convient le mieux, ou encore dont ils peuvent s'inspirer pour se constituer le leur.

*- un portage du projet mieux identifié aux niveaux départemental et local*

Un choix de principe a été fait que le portage du projet, tant au plan départemental qu'à celui des territoires d'expérimentation, soit assuré par plusieurs personnes. Il en résulte un

risque, celui de voir les personnes concernées limiter leur implication à ce qu'elles estiment être leur champ de compétences, les unes dans une fonction d'animation du dispositif, les autres dans une fonction d'organisation des réunions, sans que soit réellement prise en charge la fonction d'analyse du déroulement de l'expérimentation, des écarts pouvant se manifester avec les échéances à tenir pour atteindre les objectifs, et la recherche de solutions alternatives à mettre en œuvre rapidement, autrement dit la fonction de conduite globale de l'expérimentation. Il semble que cela soit particulièrement le cas au niveau des territoires.

Il nous paraît souhaitable, pour rester dans le cadre d'un pilotage partagé, de le resserrer néanmoins à des binômes, pour chaque territoire comme au niveau départemental, et que ces binômes soient bien, ensemble, responsables de la bonne marche de l'expérimentation, et que conjointement ils puissent prendre les initiatives devant permettre que son déroulement ne prennent plus de retard. Cela signifie en particulier que le comité de pilotage exerce plutôt un contrôle a posteriori des initiatives prises et qu'on n'attende pas de lui qu'il soit une instance de décision préalable.

## 4 - L'expérience de l'engagement [questionnaire pour les jeunes]

sexe : \_\_\_\_\_

âge : \_\_\_\_\_

### Type d'engagement

une fonction à laquelle j'ai été élu. Laquelle ? \_\_\_\_\_

une responsabilité exercée dans les activités d'une association, d'un club...  
Laquelle ? \_\_\_\_\_ Dans quelle sorte d'organisme ?  
\_\_\_\_\_

la réalisation d'un projet, individuel ou collectif. Lequel ?  
\_\_\_\_\_

la participation à un événement, une manifestation. Ce que j'ai fait :  
\_\_\_\_\_

Durée de l'engagement (en jours, semaines ou mois) : \_\_\_\_\_

### Raisons personnelles de l'engagement

me prouver à moi-même ma capacité à être efficace dans quelque chose que j'entreprends

l'envie de pouvoir être utile aux autres

me retrouver avec d'autres qui ont les mêmes goûts, les mêmes valeurs que moi

faire une expérience qui peut m'être utile pour mon avenir professionnel

avoir eu l'occasion de prendre des responsabilités

découvrir l'action désintéressée auprès de personnes que j'estime pour leur générosité

parce que c'est naturel dans l'environnement dans lequel je vis

sans raison précise : j'ai accepté de répondre à une demande qui m'a été faite

autre : \_\_\_\_\_

### Accompagnement de mon engagement

j'ai bénéficié des conseils d'une personne participant à l'action dans laquelle j'étais engagé

j'ai pu suivre une formation pour exercer les responsabilités qu'on m'a confiées

on m'a donné toutes les informations dont j'avais besoin pour réaliser mon projet

j'ai été aidé pour trouver les financements nécessaires à la réalisation de mon projet

il n'y a pas eu d'accompagnement de mon engagement parce que ce n'était pas nécessaire

j'aurais aimé avoir davantage d'appui mais cela n'a pas été possible

### **Autres engagements**

j'ai eu auparavant l'occasion d'avoir d'autres engagements, par exemple :

---

à côté de cet engagement j'en ai eu d'autres (ou un autre), en particulier :

---

je continue d'en avoir d'autres (ou un autre), en particulier :

---

### **Valorisation de mon engagement**

j'ai rassemblé dans le Passeport de l'engagement les informations sur les capacités que j'ai développé dans mon engagement

j'ai commencé à remplir mon Passeport de l'engagement mais je dois encore le compléter

je n'ai pas trouvé utile d'utiliser le Passeport de l'engagement pour mettre en valeur mes capacités

j'ai essayé d'utiliser le Passeport de l'engagement, mais j'ai renoncé à le compléter

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes of various colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern.

## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)